



GUINÉE

Avril 2014

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 17 janvier 2014 avec les autorités guinéennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 février 2014.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **communiqué de presse**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
Troisième supplément au Mémoire de politiques économique et financière des autorités guinéennes*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



GUINÉE

Le 3 février 2014

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La situation politique a été difficile durant la majeure partie de l'année 2013, mais elle s'est stabilisée au cours des derniers mois. Des litiges entre le gouvernement et l'opposition sur les préparatifs des élections législatives de fin septembre résultèrent en de graves troubles sociaux, mais la situation s'est améliorée depuis les élections. Le nouveau Parlement a été inauguré le 13 janvier 2014, mettant officiellement fin à la période de transition après le régime militaire de 2009–10. Le 20 janvier 2014, le Président a nommé un nouveau gouvernement, et les principaux ministres en charge des affaires économiques du gouvernement précédent ont été reconduits, mais à des postes différents.

Le contexte macroéconomique de 2013 a été difficile à cause de la fragilité de la situation socio-politique et du net ralentissement des projets du secteur minier. Par conséquent, la croissance est estimée avoir ralenti à 2,5 pourcent, nettement en dessous des 4,5 pourcent projetés. L'inflation a continué à baisser et s'est établie en glissement annuel à 10,5 pourcent à fin de 2013. Les réserves internationales se sont maintenues à un niveau satisfaisant et le taux de change est resté globalement stable.

Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC restent satisfaisants.

Nonobstant un manque à gagner considérable sur les recettes fiscales et une augmentation des subventions au secteur énergétique, des mesures d'ajustement fortes ont permis de maîtriser le déficit budgétaire. Tous les critères de réalisation à fin juin 2013 et les objectifs indicatifs à fin septembre 2013 ont été respectés avec de larges marges, et ceux à fin 2013 devraient l'être également. Cependant, le programme de réformes structurelles a enregistré des retards.

Le programme pour 2014 vise à consolider davantage la stabilité macroéconomique tout en accroissant les investissements publics afin de reconstruire les infrastructures du pays.

D'après les projections, le PIB réel devrait rebondir à 4,5 pourcent, reflétant un retour à la stabilité politique et une accélération des investissements dans le secteur minier. L'inflation est projetée baisser davantage à 8,5 pourcent, tandis que les réserves internationales brutes devraient se maintenir autour de trois mois d'importations. Les objectifs budgétaires incorporent l'hypothèse d'une augmentation des investissements publics, d'un gros effort relatif aux recettes fiscales et d'une augmentation de l'assistance extérieure. Les réformes structurelles

visent à achever les actions ayant enregistré des retards en 2014 et mettent l'accent sur la gestion des finances publiques, la réforme de la fonction publique, le secteur minier, le climat des affaires, l'agriculture et le secteur de l'électricité.

Pour le programme, les risques proviennent d'un retour éventuel de l'instabilité politique, de retards dans la reprise des investissements dans le secteur minier et de la non-réalisation des objectifs de recettes.

Les services du FMI appuient l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et l'achèvement de la revue des assurances de financement. L'achèvement de la revue débouchera sur un décaissement d'un montant équivalant à 18,36 millions de DTS au titre de l'accord FEC.

Approuvé par
Abe Selassie et
Masato Miyazaki

Une équipe des services du FMI, composée de MM. Snoek (Chef de mission), Ntamatungiro, Tapsoba (tous du Département Afrique — AFR), Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation — SPR), Mooney (Département des finances — FIN) et Wane (Représentant résident), ont eu des discussions avec les autorités à quatre reprises : deux fois à Washington avec les délégations guinéennes en septembre et octobre 2013, et des mission des services du FMI se sont rendues à Conakry du 18 octobre au 1^{er} novembre 2013 et du 7 au 17 janvier 2014. La mission a rencontré le Président Condé; puis M. Yansané, Ministre d'État en charge de l'économie et des finances et M. Diaré, Ministre délégué au budget et d'autres ministres, M. Nabé, Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, les membres du nouveau Parlement, d'autres hauts fonctionnaires, la société civile et les partenaires au développement. M. Bah (Bureau de l'administrateur) a participé aux discussions.

TABLE DES MATIERES

ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	4
LE PROGRAMME POUR 2014	9
A. Perspectives économiques et risques	9
B. Politique budgétaire	11
C. Politiques monétaires, de change et du secteur financier	12
D. Réformes structurelles	13
SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	14
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	15

ENCADRÉ

1. Le projet de minerai de fer de Simandou _____ 10

GRAPHIQUES

1. Evolution économique récente _____ 7
 2. Evolution budgétaire récente _____ 8

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16 _____ 18
 2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–16 (milliards de FG) _____ 19
 2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–16 (pourcentage du PIB) _____ 20
 3a. Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2009–14 _____ 21
 3b. Situation monétaire intégrée, 2009–14 _____ 22
 4. Balance des paiements, 2008–16 _____ 23
 5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC, 2013–14 _____ 24
 6. Matrice d'évaluation des risques _____ 25
 7. Besoins et sources de financement extérieur, 2012–16 _____ 26
 8. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–25 _____ 27
 9. Proposition de calendrier de décaissement et échéancier des revues
 de l'accord au titre de la FEC, 2012–15 _____ 28

APPENDICES

1. Lettre d'intention _____ 29
 Pièce jointe I. Troisième supplément à la Déclaration de politiques
 économique et financière _____ 32
 Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____ 54

ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

1. Le contexte socio-politique a été difficile sur une grande partie de 2013, mais s'est amélioré vers la fin de l'année. Les litiges entre le gouvernement et les partis d'opposition relatifs aux préparatifs des élections législatives, retardées à plusieurs reprises, ont persisté pendant une grande partie de 2013 et ont causé des troubles sociaux. Les élections ont finalement été tenues avec succès en septembre, réduisant les tensions politiques, et une nouvelle Assemblée nationale a été inaugurée le 13 janvier 2014, marquant la fin de la période de transition après le régime militaire de 2009–10. Le 20 janvier, le Président a désigné un nouveau gouvernement ; les principaux ministres responsables des affaires économiques du gouvernement précédent ont été retenus, bien qu'ils occupent des postes différents.

2. L'activité économique a ralenti en 2013 (graphique 1; tableaux 1–4, MPEF, paragraphe 1). L'économie a souffert d'un brusque recul des investissements dans le secteur minier, notamment dans le méga projet de minerai de fer de Simandou (Encadré 1) de même que de la fermeture continue de la raffinerie d'alumine de Friguia. En outre, le contexte socio-politique difficile précédant les élections a plombé les activités du secteur tertiaire. Par conséquent, la croissance économique est estimée avoir chuté de son niveau d'environ 4 pourcent en 2012 à 2 ½ pourcent en 2013, bien en-dessous de la projection initiale du programme. L'inflation a repris sa tendance baissière au cours de la seconde moitié de l'année, passant de 10,5 pourcent à fin 2013 en glissement annuel, proche de l'objectif de 9,7 pourcent du programme. Le taux de change est resté globalement stable en 2013 et les estimations indiquent que les réserves internationales sont restées confortables à plus de trois mois d'importations.

3. Les manques à gagner importants sur les recettes fiscal et sur l'appui budgétaire ont compliqué la gestion de la politique budgétaire, mais les efforts d'ajustement sont estimés avoir permis de maintenir le déficit de base à un niveau proche de l'objectif (graphique 2, MPEF, paragraphes 3–5). Le manque à gagner sur les recettes fiscales est estimé à plus de 2 pourcent du PIB environ (initialement projeté) à fin 2013, à cause du ralentissement inattendu de l'activité économique, des difficultés de recouvrement liées aux troubles sociaux et à une baisse des recettes issues de l'extraction industrielle de l'or. De même, les recettes fiscales pétrolières ont été inférieures aux attentes car le gouvernement a décidé de ne pas mettre en œuvre le mécanisme automatique de détermination des prix des produits pétroliers à cause de l'environnement socio-économique difficile ; les taux de taxation ont été baissés afin de couvrir l'écart entre les coûts et les prix à la pompe. Le manque à gagner sur l'appui budgétaire était de 0,7 pourcent du PIB à cause du retard dans le décaissement d'une partie d'un don d'Abu Dhabi pour lequel les conditions de décaissement n'avaient pas été remplies.

4. Les dépenses publiques ont été réduites pour compenser le manque à gagner sur les ressources. La masse salariale a été contenue, le gouvernement ayant retardé la troisième tranche d'augmentation des salaires de la fonction publique accordée en 2012 de même que l'introduction certains statuts particuliers tandis que les nouveaux recrutements ont été reportés Ainsi, par la mise

en œuvre d'une gestion sur base caisse, la masse salariale et les dépenses de biens et de services devraient être largement en dessous de l'objectif. Les investissements financés sur ressources intérieures devraient aussi être inférieurs à l'objectif : au cours de la première moitié de l'année, les contraintes de capacités dans le processus de passation de marchés pour les nouveaux projets résultèrent en des niveaux d'investissements beaucoup plus faibles que prévu, et en un léger excédent dans le déficit de base par rapport à un déficit projeté de 1 pourcent du PIB. Les investissements se sont accélérés au cours de la seconde moitié de l'année avec le démarrage des projets, mais les autorités ont maintenu une démarche prudente afin de rester dans les limites de l'objectif de déficit de base. Par ailleurs, une recapitalisation prévue de la banque centrale a été reportée à 2014. Ces réajustements ont été partiellement neutralisés par des dépenses plus élevées pour les élections (0,4 pourcent du PIB) et par des subventions légèrement plus élevées que prévu à la compagnie d'électricité (EDG) (0,6 pourcent du PIB), y compris l'apurement des arriérés envers les fournisseurs d'EDG (0,4 pourcent du PIB) par le biais de l'émission de bons du trésor à deux ans. Ainsi, le déficit de base devrait s'établir à 2,6 pourcent du PIB en 2013, bien en dessous de l'objectif de 3,3 pourcent et le financement bancaire net devrait être évité, à l'exception de l'utilisation des dépôts des recettes minières exceptionnelles de 2011.

5. La politique monétaire et de change a contribué à réduire davantage l'inflation et à maintenir les réserves internationales à un niveau satisfaisant (graphique 3, MPEF, paragraphe 6). Avec la baisse de l'inflation, la banque centrale (BCRG) a quelque peu assoupli ses politiques. En février 2013, la BCRG a réduit son taux directeur — qui joue essentiellement un rôle de signal — de 22 à 16 pourcent. Comme l'inflation a continué à baisser alors que les contraintes de liquidité dans le secteur bancaire se sont accrues, la BCRG a réduit le ratio de réserves obligatoires — son autre unique instrument actif — de 22 à 20 pourcent le 6 décembre. Le taux d'intérêt sur les bons du trésor, qui avait grimpé à 16 pourcent au cours de l'année, a baissé d'environ 12 pourcent à la fin de l'année. En réponse à une certaine appréciation du taux de change, la banque centrale a réduit ses allocations dans les enchères hebdomadaires de change de 5 millions à 2,5 millions de dollars, à compter d'avril; à la fin de l'année, l'appréciation s'est inversée. Le crédit bancaire au secteur privé est estimé avoir augmenté d'environ 24 pourcent en 2013 et la masse monétaire d'environ 13 pourcent.

6. Les résultats de programme ont été satisfaisants, tous les objectifs quantitatifs clés du programme pour juin et septembre ayant été respectés (MPEF, paragraphes 2 et 5). Les critères de réalisation à fin juin dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été largement respectés (Tableau 5). Tous les objectifs indicatifs, sauf un, à fin septembre 2013 ont aussi été atteints. A cause des réductions des dépenses d'investissement, les objectifs indicatifs relatifs aux dépenses dans les secteurs prioritaires pour juin et septembre ont été manqués. Les données préliminaires indiquent que les critères de réalisation de la fin de l'année seraient aussi respectés.

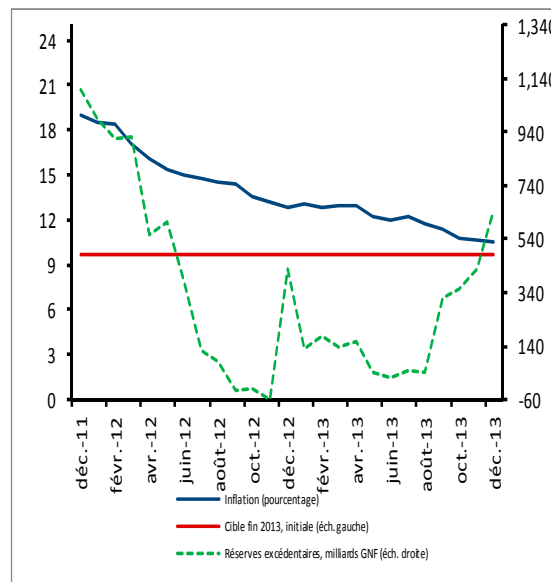
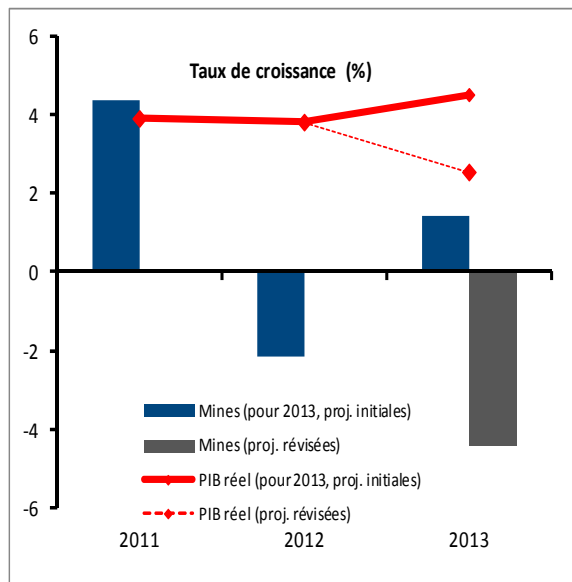
7. La mise en œuvre des réformes structurelles a été plus lente que prévu, bien que des progrès continuent d'être faits par les autorités (MPEF, paragraphes 7–8; Tableau 2). La lenteur des progrès sur ce vaste et ambitieux programme de réformes est imputable à des contraintes de capacités et à la nécessité d'une assistance technique supplémentaire, mais aussi à l'affaiblissement de la coordination des politiques et au difficile contexte politique et social. Le secteur de l'électricité

s'est avéré particulièrement problématique : les pénuries d'électricité ont persisté et bien que le plan d'action pour réformer l'EFG ait été adopté au début de l'année, des progrès majeurs ne devraient être visibles que plus tard en 2014. Trois des 12 repères structurels (RS) du programme pour 2013 ont été respectés dans les délais — nomination d'un liquidateur pour la BADAM, adoption d'un plan de réforme pour le secteur énergétique et adoption de la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement. Deux autres ont récemment été achevés ou partiellement achevés : le projet de loi sur les exonérations fiscales et douanières a été soumis au Parlement et adopté en décembre 2013 et les autorités ont adopté (mais pas encore publié) les textes d'application du code minier de 2011 de même que la convention minière type. Un nouveau mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers devrait être mis en œuvre en début février et trois mesures additionnelles devraient être achevées au cours de la première moitié de 2014. Les trois mesures restantes exigeront une assistance technique additionnelle et ont été reprogrammées pour être achevées plus tard en 2014.

Graphique 1. Guinée: Évolution économique récente

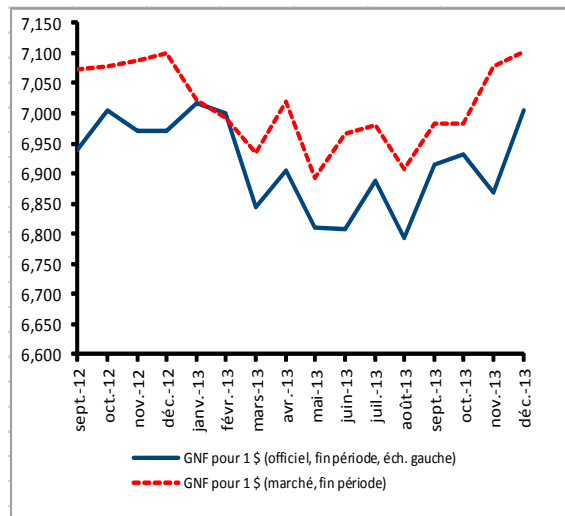
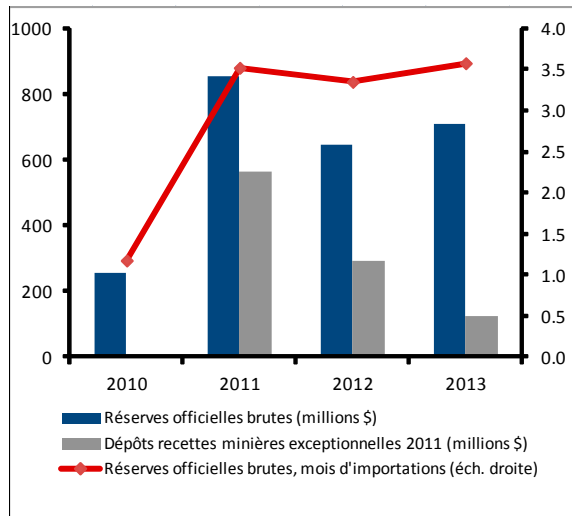
La croissance du PIB réel est escomptée être plus faible que projetée pour 2013, à cause d'une forte contraction du secteur minier et de l'instabilité politique.

L'inflation a baissé à 10,5 pourcent en glissement annuel à fin 2013.



Les réserves ont augmenté, et sont estimées couvrir plus de 3,5 mois d'importations à fin 2013, due à une demande 2013 d'importations plus faible et malgré l'utilisation des recettes minières exceptionnelles de 2011.

Le taux de change est resté globalement stable sur

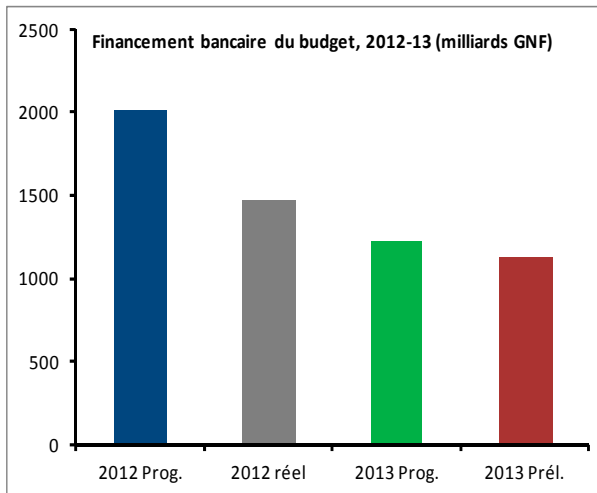
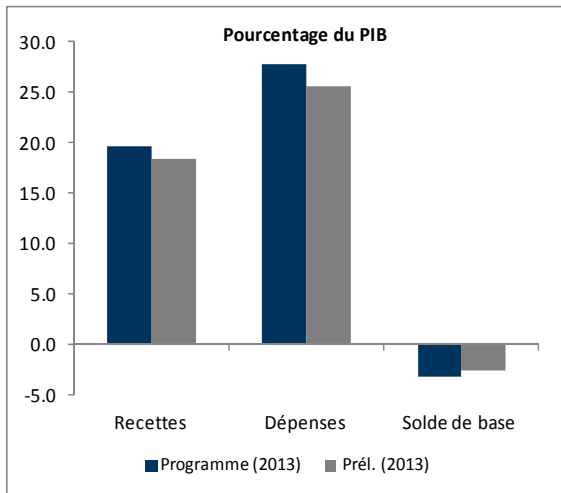


Sources: Autorités guinéennes et services du FMI.

Graphique 2. Guinée : Évolution budgétaire récente

La collecte plus faible que prévu des recettes en 2013 a été plus que compensée par des dépenses plus faibles....

...conduisant à un financement bancaire intérieur plus faible que prévu, reflétant une moindre utilisation des recettes minières exceptionnelles de 2011..

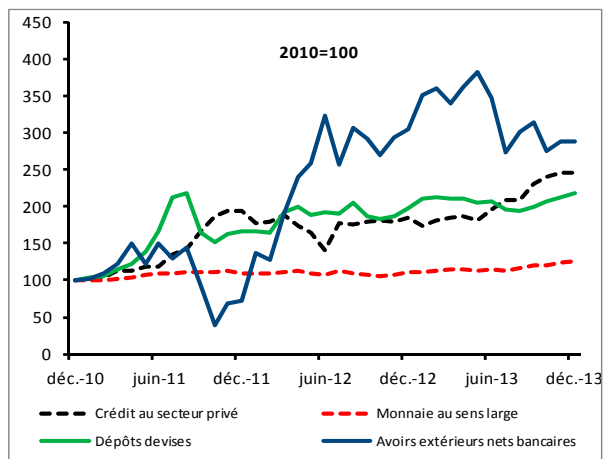
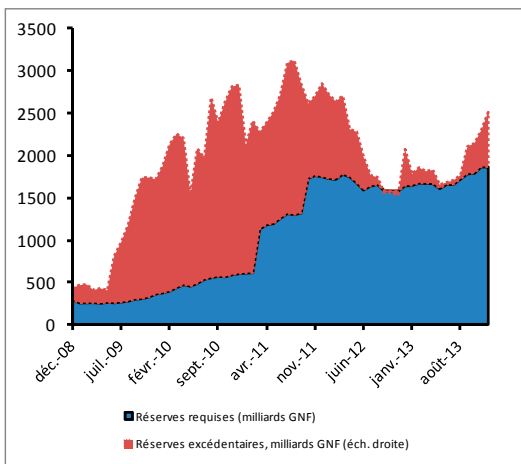


Sources: Autorités guinéennes et services du FMI.

Graphique 3. Guinée: Évolution monétaire récente

La liquidité bancaire était très serrée.

Le crédit au secteur privé a augmenté tandis que la masse monétaire a stagné. Après avoir fortement augmenté en S1, les AEN des banques ont chuté en S2, reflétant en partie des ventes plus faibles d'or.



Sources: Autorités guinéennes et services du FMI.

LE PROGRAMME POUR 2014

A. Perspectives économiques et risques

8. Les perspectives macroéconomiques pour 2014 et à moyen terme sont favorables (MPEF, paragraphe 10 et Encadré 1). Les autorités projettent que la croissance rebondira à 4,5 pourcent en 2014, supposant un environnement socio-politique stable, une amélioration de l'offre d'électricité et une accélération des investissements dans le secteur minier ; les investissements dans le secteur public sont aussi projetés augmenter fortement, y compris pour des projets financés par les bailleurs de fonds. À moyen terme, le secteur minier contribuerait fortement à la croissance : les travaux sur le projet de Simandou devraient progressivement reprendre en 2014 suite à la finalisation escomptée du cadre d'investissement au cours du premier trimestre de l'année (Encadré 1) et à la mise en œuvre des autres investissements prévus, notamment dans le secteur de la bauxite/de l'alumine ; le calendrier de ces investissements est incertain, mais certains devraient démarrer en 2014¹. L'inflation est projetée baisser à 8,5 pourcent et les réserves internationales brutes devraient rester au moins équivalentes à trois mois d'importations.

9. Les risques pour les perspectives proviennent principalement du secteur minier et des facteurs intérieurs (Tableau 6). L'un des principaux risques pour ces perspectives est de nouveaux retards dans les investissements miniers, qui pourraient être provenir de retards additionnels dans la finalisation du cadre d'investissement du projet de Simandou ou d'une reprise internationale atone, notamment d'un net ralentissement en Chine, susceptible de plomber la demande future de minerai de fer et de bauxite. Une instabilité politique renouvelée, par exemple liée aux éventuelles élections municipales en 2014, pourrait déprimer l'activité du secteur privé. Ces risques sont atténués par la récente adoption des textes d'application du code minier de 2011 qui éclaircissent l'environnement des investissements dans le secteur minier ; des équipes conjointes comprenant des membres gouvernement — appuyés par une assistance juridique financée par les bailleurs de fonds — et Rio Tinto, devraient aider à assurer que le cadre d'investissement du projet de Simandou soit finalisé dans les délais. Pour atténuer les risques budgétaires, le gouvernement suivra de près l'évolution des recettes fiscales et continuera à gérer les dépenses sur une base caisse (voir paragraphe 13).

¹ Les éventuels investissements à moyen terme dans des projets miniers autres que Simandou s'élèvent à environ 25 milliards de dollars (350 pourcent du PIB estimé de 2013) (MPEF, Encadré 1).

Encadré 1. Guinée : Le projet de minerai de fer de Simandou

En avril 2011, le gouvernement et Rio Tinto (RT) ont signé un accord afin de favoriser les progrès dans le projet de minerai de fer de Simandou que RT développe depuis 1996. Le projet inclut le projet minier de SIMFER et un projet d'infrastructure qui inclut une voie ferrée de 670 km pour transporter le minerai de fer du sud-est du pays à la côte, et un port en eau profonde ; les coûts potentiels des deux projets sont estimés à environ 18–20 milliards de dollars (environ un tiers pour l'exploitation minière et deux tiers pour l'infrastructure). La construction et la future exploitation de la mine sont mises en œuvre par des actionnaires dirigés par RT (SIMFER), incluant Chinalco, la Société financière internationale (SFI) et le gouvernement.

Suite à l'achèvement des travaux préparatoires au cours du troisième trimestre 2012, les nouveaux investissements ont été retardés à cause du contexte de détérioration des perspectives à moyen terme sur le marché international du minerai de fer et dans l'attente d'un accord sur le cadre juridique de l'investissement. Au début de 2013, des équipes conjointes gouvernement-RT ont été établies pour faciliter l'atteinte d'un accord sur le cadre.

En août 2013, les parties ont annoncé des progrès substantiels sur les principes clés du cadre d'investissement, notamment un calendrier pour le projet. Les principaux éléments du cadre sont les suivants :

1. La convention minière de base, y compris les dispositions de l'accord transactionnel d'avril 2011.
2. Un accord de construction-exploitation-transfert (BOT) qui couvre le projet d'infrastructure. Le gouvernement a décidé qu'il ne serait pas actionnaire de la société d'infrastructure et qu'il ne financerait pas directement le projet. Néanmoins, le gouvernement serait représenté au conseil d'administration de la société d'infrastructure avec des droits de vote et aiderait, avec les autres partenaires de SIMFER, à trouver le financement requis.
3. Un accord sur les principes selon lesquels les tarifs seraient fixés pour l'utilisation de l'infrastructure par SIMFER et par d'éventuels autres utilisateurs de même que sur les conditions dans lesquelles les autres utilisateurs pourraient avoir accès à cette infrastructure.

Compte tenu de l'ampleur du projet, le gouvernement prendrait des mesures réglementaires et administratives pour faciliter sa mise en œuvre. Celles-ci incluraient la création d'un «guichet unique» chargé de régler toutes les exigences réglementaires et administratives.

Le cadre d'investissement devrait être soumis au Parlement dans les mois à venir. Sur cette base, les travaux du projet débuteraient progressivement en 2014 et la production de minerai de fer commencerait en 2018. Pendant la phase d'investissement, le principal impact économique proviendra de la construction du chemin de fer et du port, qui devrait faire intervenir plus de 10 000 ouvriers. Une fois que la production aura commencé, le nombre des employés chutera à 3000–4000 ; le projet aura un impact permanent le long du corridor de transport, mais son principal impact devrait provenir de l'accroissement des recettes de l'État après expiration de du congé fiscal de 8 ans après la première année de bénéfices.

B. Politique budgétaire

10. Les objectifs de la politique budgétaire pour 2014 consistent à créer l'espace fiscal pour permettre une augmentation des investissements, tout en consolidant la stabilité macroéconomique (MPEF, paragraphes 11–17). Pour ce faire, le gouvernement compte renforcer la performance des recettes et maîtriser les dépenses courantes. Les recettes devraient passer d'environ 18,4 pourcent du PIB en 2013 à 19,7 pourcent en 2014. Les recettes minières devraient baisser, reflétant les difficultés du secteur aurifère, mais ceci devrait être compensé par une augmentation de 1,9 pourcent du PIB des recettes non minières de 1,9 pourcent du PIB. Cette augmentation reflète :

- Une augmentation de 5 pourcent du prix des produits pétroliers et l'introduction d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix en février 2014². Les autorités estiment que cette mesure, qui, d'après les projections, devrait générer des recettes de 0,7 pourcent du PIB pour 2014, est non seulement importante pour combler le déficit de financement du budget, mais aussi pour réorienter les dépenses (fiscales) au profit des plus pauvres du pays.
- Le retour à une situation normale après les perturbations dans le recouvrement des impôts dues aux troubles sociaux en 2013.
- Le renforcement de l'unité des moyennes entreprises en vue d'accroître les évaluations fiscales (0,2 pourcent du PIB) et le recouvrement des arrières fiscaux (0,4 pourcent du PIB), de rendre les contrôles douaniers plus stricts (0,3 pourcent du PIB) et de transférer les ressources publiques des entités autonomes (**RS**) (0,1 pourcent du PIB).

Par ailleurs, le gouvernement est en train de renforcer le système de la TVA à travers l'introduction d'un nouveau système de remboursement pour assurer des paiements dans les délais de même que l'élimination de l'encours du stock d'arriérés de TVA en 2014–16.

11. Le budget de 2014 maîtrise les dépenses courantes globales, malgré une augmentation des dépenses dans certains domaines, et inclut une forte augmentation des investissements financés sur ressources intérieures. La masse salariale augmenterait (+0,2 pourcent du PIB), reflétant l'impact sur toute l'année de l'augmentation des salaires de 2013, l'introduction longtemps retardée des statuts particuliers pour certains secteurs prioritaires de même que les nouveaux recrutements dans la police. De même, pour accroître l'offre d'énergie et en attendant les effets des mesures destinées à améliorer la situation financière d'EDG, les subventions d'exploitation à EDG progresseraient de 0,4 pourcent du PIB; le service de la dette sur les arriérés titrisés exige en plus 0,3 pourcent du PIB; le gouvernement signera un contrat de performance avec EDG (**RS**) afin d'assurer que les subventions restent dans les limites du montant budgétisé et de veiller à la non-accumulation de nouveaux arriérés. La seconde injection de recapitalisation convenue pour la BCRG coûterait 0,3 pourcent du PIB. Les mesures pour contenir les autres dépenses (-1 pourcent du PIB par rapport à 2013) incluent un gel des nouveaux recrutements (exceptés pour la police) en

² Le gouvernement a adopté le nouveau mécanisme automatique d'ajustement le 27 janvier 2014.

attendant l'adoption d'un plan de réforme de la fonction publique, de même que le maintien des dépenses en biens et de services à un niveau inférieur à leur niveau nominal en 2013, reflétant les efforts déployés pour réduire les dépenses improductives et réformer la passation des marchés publics. Ainsi, les investissements financés sur ressources intérieures augmenteraient de 1,8 pourcent du PIB par rapport à 2013³; de plus, les appuis projets extérieurs augmenteraient nettement (de 2,7 pourcent du PIB), il reflétant en partie la normalisation des relations avec l'Union européenne. Un soutien additionnel extérieur aux projets, suite à la première conférence des donateurs de la Guinée depuis de nombreuses années en novembre 2013, serait reflété dans une éventuelle loi de finances rectificative.

12. Le déficit budgétaire de base, à 2,5 pourcent du PIB, se situerait environ au même niveau que celui estimé pour 2013. Le budget serait en grande partie financé par des dons budgétaires extérieurs représentant 2 pourcent du PIB et par l'utilisation du reliquat des recettes minières exceptionnelles de 2011 du Fonds spécial d'investissement (FSI) (2,2 pourcent du PIB, dont reliquat de 2013 de 0,4 pourcent du PIB). Le financement bancaire net du budget serait évité, mis à part le recours aux dépôts du FSI. Toutes nouvelles recettes exceptionnelles du secteur minier seraient déposées dans le FSI afin d'assurer un niveau élevé soutenable de dépenses de développement.

13. Les autorités estiment que le budget de 2014 est réaliste mais surveilleront de près son évolution et se tiennent prêtes à prendre les mesures en cas de manque à gagner sur les recettes ou de besoins supplémentaires de dépenses. Premièrement, le gouvernement a nommé un comité technique de haut niveau qui suivra les recouvrements mensuels de recettes et en fera rapport au gouvernement. Deuxièmement, les dépenses continueront d'être gérées sur une base caisse pour assurer que le déficit budgétaire de base est respecté. Troisièmement, le contrat de performance avec EDG et sa continue étroite supervision, y compris par le biais d'un contrôleur financier, vise à limiter le risque que les subventions dépassent le montant budgétisé. Compte tenu du budget déjà serré des dépenses courantes pour 2014, les réductions éventuelles de dépenses, si besoin est, devront provenir d'une diminution de la forte augmentation prévue des investissements. Ainsi, l'essentiel des dépenses d'investissement dans la première partie de l'année porteront sur des projets en cours financés par le FSI, ce qui permettra une souplesse accrue pour ajuster les dépenses plus tard dans l'année.

C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

14. La politique monétaire visera à réduire davantage l'inflation et à maintenir un niveau adéquat de réserves internationales (MPEF, paragraphes 18–19). Les autorités estiment que la baisse continue de l'inflation et la position adéquate des réserves internationales indiquent qu'il serait possible d'assouplir graduellement la politique monétaire. Toutefois, elles entendent agir très

³ Une part considérable des dépenses d'investissement porte sur des projets en cours, notamment pour la construction de routes, ce qui devrait contribuer à éviter les retards dans l'exécution des dépenses d'investissement, comme cela a été le cas au cours de la première moitié de 2013.

graduellement et mettre en œuvre une nouvelle réduction minimale du ratio de réserves obligatoires, uniquement lorsque cela sera cohérent avec les objectifs d'inflation et de réserves internationales du programme. La BCRG étudiera la possibilité d'élargir sa panoplie de politiques afin de permettre davantage d'interventions basées sur le marché de même qu'une souplesse accrue de la politique monétaire. Elle continuera de procéder à des enchères hebdomadaires de change tout en permettant aux taux de change d'être déterminés par le marché. Pour rehausser le rôle des forces du marché sur les marchés des changes, la BCRG envisagera l'élargissement de la bande du taux de change. Elle entend demander au FMI une assistance technique pour éliminer la pratique de monnaies multiples⁴.

15. La BCRG continuera de renforcer la solidité du secteur financier (MPEF, paragraphes 20–21). Le capital minimum obligatoire des banques sera relevé en trois phases annuelles de 50 milliards de GNF actuellement (environ 7 millions de dollars) à 100 milliards de GNF d'ici à juin 2016. La supervision bancaire continuera d'être renforcée avec l'assistance du Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC West); la liquidation de la petite banque agricole BADAM est en cours. S'agissant de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, une unité de renseignement financier (CENTIF — Cellule nationale de traitement des informations financières) devrait devenir pleinement opérationnelle d'ici fin mai 2014. La BCRG examinera ses futurs besoins en capitaux avec l'assistance technique du FMI. Une nouvelle loi sur la banque centrale devrait être adoptée en 2014. La BCRG continue aussi à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2012 du Département des finances du FMI.

D. Réformes structurelles

16. Le gouvernement accorde une haute priorité à son programme de réformes structurelles qui sous-tend ses objectifs d'une croissance plus élevée, de réduction de la pauvreté et de récolte des avantages de ses ressources naturelles. Tout en reconnaissant les retards enregistrés en 2013, le gouvernement considère que son programme pour 2014 est suffisamment ambitieux pour soutenir le rythme de la réforme, tout en restant réaliste ; il a également pris note de l'importance d'une assistance technique au temps opportun pour réaliser son programme. Les mesures clés des réformes structurelles pour 2014 sont les suivantes :

- **La modernisation et le renforcement de la gestion des finances publiques (MPEF, paragraphe 23).** Les principales mesures mettent l'accent sur la mise en conformité de la passation des marchés publics avec les normes internationales (**RS**), un meilleur ciblage et suivi des dépenses de réduction de la pauvreté grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire (**RS**) ; des décisions sur le traitement des comptes d'imputations provisoires pour 2005–10 et sur la production des comptes administratifs et de gestion

⁴ La Guinée continue d'avoir des pratiques de change multiples en raison de l'absence d'un mécanisme pour prévenir un écart potentiel entre le taux de change utilisé par la banque centrale dans ses transactions avec l'État et ceux qui sont utilisés par les banques commerciales.

financière pour 2011–12 (**RS**) ; l'examen des relations entre les organes autonomes qui recouvrent les recettes publiques et le trésor et le transfert des comptes bancaires de ces organes vers le compte unique du Trésor (**RS**) et l'audit de la dette interne et l'établissement d'un échéancier de paiement des arriérés validés (**RS**).

- **La réforme de la fonction publique (MPEF, paragraphe 24)** vise à améliorer la productivité et la gestion de l'administration publique et de la masse salariale. Un plan de réforme de la fonction publique, préparé en collaboration avec la Banque mondiale, devrait être adopté d'ici fin 2014 (**RS**).
- **L'amélioration du climat des affaires (MPEF, paragraphes 25–26)**. Pour encourager les investissements, un nouveau code d'investissement sera soumis au Parlement en début 2014. Les responsabilités institutionnelles des organes de l'État en vue de la promotion des investissements seront clarifiées pour éliminer les inefficacités. Une cellule de coordination de réforme du secteur privé sera créée au sein du Ministère des petites et moyennes entreprises et un programme sera adopté pour renforcer le respect des droits de propriété et des contrats commerciaux et pour mettre en place des tribunaux commerciaux.
- **Le secteur minier : renforcer la gouvernance et promouvoir les investissements (MPEF, paragraphes 27–29)**. La revue de tous les permis miniers de même qu'une actualisation du cadastre minier devraient être achevées d'ici la fin de 2014. Le gouvernement entend aussi atteindre le statut de validation de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) d'ici avril 2014. Il adoptera une nouvelle structure institutionnelle afin que la société para-étatique créée pour gérer les actifs du secteur minier de l'État (SOGUIPAMI) joue un rôle approprié d'ici fin juin 2014 (**RS**).
- **Le secteur énergétique : accroître l'offre d'électricité et restaurer la viabilité financière de l'EDG (MPEF, paragraphes 30–31)**. Les mesures clés pour 2014 incluent la modernisation des groupes électrogènes existants de même que l'adjonction au réseau des groupes achetés en 2012. Pour restaurer la viabilité financière d'EDG, les mesures clés en 2014 incluent : (i) le rétablissement de la structure de gouvernance d'EDG ; (ii) la poursuite de la supervision par un conseil de surveillance et un contrat de performance pour assurer que les dépenses correspondent aux ressources disponibles, notamment s'agissant des subventions budgétisées et (iii) le recrutement d'un partenaire de gestion d'ici 2014 (**RS**). Les autorités envisagent aussi un ajustement progressif des tarifs à compter de mars 2014.

SUIVI DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

17. Le suivi du programme est en cours de renforcement (MPEF, paragraphes 36–39). La capacité de la Cellule technique de suivi du programme (CTSP) au Ministère de l'économie et des finances doit être renforcée ; ses ressources institutionnelles et financières seront accrues et le recrutement d'experts nationaux débutera en fin mars 2014 (**RS**). La Guinée continue de tirer parti d'une importante assistance technique du FMI et d'autres donateurs.

18. Les critères de réalisation pour la fin de décembre 2013 restent inchangés. Les services du FMI proposent des critères de réalisation pour fin juin 2014 et des objectifs indicatifs pour mars, septembre et décembre 2014 (Tableau 5). Les repères structurels proposés pour 2014 peuvent être trouvés au Tableau 3 du MPEF.

19. Les besoins de financement du programme de 2014 devraient être satisfaits (Tableau 6 ; MPEF, paragraphes 35-36). Les besoins de financement devraient être satisfaits presque entièrement par l'appui extérieur des partenaires officiels bilatéraux et multilatéraux. La plupart des créanciers du Club de Paris ont signé des accords bilatéraux pour l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que pour un allègement supplémentaire, et quelques autres devraient signer prochainement. Le gouvernement a invité les créanciers officiels bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris à des discussions en vue d'obtenir un allègement de la dette lié à l'initiative PPTE, mais la plupart n'ont pas encore répondu. La dette de la Guinée envers les créanciers commerciaux est en arriérés et le gouvernement a invité ces créanciers pour des discussions en vue d'apurer ces arriérés ; seul un de ces créanciers a répondu à ce jour. Les services du FMI estiment que les autorités font des efforts de bonne foi pour conclure un accord de collaboration avec les créanciers privés qui soit cohérent avec la politique de prêts à un pays en situation d'arriérés appliquée par le FMI. Le solde résiduel des besoins de financement de la balance des paiements devrait être complètement satisfait par les décaissements du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

20. Pour assurer la viabilité de la dette extérieure, le gouvernement compte uniquement sur les dons et les prêts concessionnels pour financer son plan d'investissement (MPEF, paragraphe 35). Cependant, le gouvernement a noté qu'il était difficile d'obtenir suffisamment de ressources concessionnelles, notamment pour des projets de grande envergure, compte tenu de leur disponibilité limitée. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre plusieurs mesures destinées à renforcer la gestion de la dette. Un Comité national de la dette publique sera créé en mars 2014 et soumettra en avril au Conseil des Ministres une politique de la dette publique. Un plan d'action sur trois ans pour renforcer davantage la gestion de la dette publique devrait être finalisé en mars et le gouvernement recherche un appui extérieur pour sa mise en œuvre. Le plan d'action couvre de façon appropriée l'assistance technique pour trois besoins clés : renforcer la gestion de la dette, y compris formuler une stratégie à moyen terme de gestion de la dette et utiliser de manière efficace la déclaration nationale sur la politique de la dette ; réduire les risques opérationnels de la gestion de la dette et des opérations de services et renforcer la capacité des services. La préparation d'une stratégie de la dette à moyen terme débutera en 2014 et le gouvernement sollicitera une assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

21. L'évolution macroéconomique en 2013 a subi les effets négatifs de deux chocs. L'interruption de la plupart des investissements dans le secteur minier et l'instabilité socio-politique ont conduit à une croissance plus faible. Cependant, en dépit de l'environnement difficile, les autorités ont continué à mettre en œuvre des politiques budgétaire et monétaire maîtrisées. Celles-ci ont contribué à une baisse additionnelle de l'inflation, à la stabilité du taux de change et au maintien d'un niveau satisfaisant de réserves internationales.

22. Les services saluent les autorités pour la mise en œuvre de mesures d'ajustement budgétaire fortes, notamment en à travers la maîtrise maîtrisant des dépenses en temps voulu en dépit d'une situation socio-politique difficile. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2013 ont été respectés, alors que les données provisoires indiquent que les critères de réalisation pour la

fin de décembre seront également respectés. En outre, suite à un démarrage lent au début de l'année car il était nécessaire de préparer la passation des marchés publics pour les nouveaux projets, les investissements publics ont été préservés autant que possible tandis que les dépenses courantes ont été contenues.

23. Les retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles sont regrettables, bien que plusieurs mesures aient été mises en œuvre ultérieurement alors que d'autres devraient l'être au cours de la première moitié de 2014. Les perspectives pour la Guinée d'atteindre l'ensemble des objectifs du programme exigeront une mise en œuvre plus stricte des réformes structurelles à l'avenir et les services du FMI encouragent les autorités à veiller à ce que le programme de réformes puisse être terminé à temps, notamment en renforçant la coordination et le suivi, particulièrement au niveau du Conseil des Ministres.

24. Les politiques macroéconomiques pour 2014 soutiennent un rebond de la croissance et le maintien de la stabilité macroéconomique. Les politiques budgétaire et monétaire contribueront à maîtriser l'inflation. Les services du FMI soutiennent une orientation plus souple de la politique monétaire en vue de promouvoir la croissance du secteur privé de même que l'intention de la banque centrale de mettre en œuvre cette politique avec prudence en respectant les objectifs de l'inflation et du niveau de réserves internationales.

25. Le relèvement prévu des prix des produits pétroliers et l'introduction d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix sont des mesures importantes qui réduisent le risque budgétaire et favorisent les dépenses favorables aux pauvres. Compte tenu de la situation socio-économique encore difficile, il sera important pour les autorités d'expliquer les objectifs de l'augmentation aux partenaires sociaux et à la population en général. Les services du FMI recommandent que les autorités suivent de près l'évolution des recettes, notamment suite aux mesures destinées à renforcer leur administration, et se tiennent prêtes à ajuster les dépenses moyennant une gestion continue des dépenses sur une base caisse en cas de pénurie.

26. Les services accueillent favorablement le fait que le budget de 2014 mette l'accent sur les investissements plutôt que sur les dépenses courantes. Les améliorations prévues des infrastructures permettront de promouvoir les investissements du secteur privé, notamment dans les secteurs des mines et de l'agriculture. Cela devrait être complété par des réformes structurelles continues pour éclaircir l'environnement des investissements et améliorer la gouvernance et le climat des affaires. Il est important de renforcer la gestion des finances publiques, notamment moyennant la mise en œuvre rigoureuse du nouveau code de passation des marchés, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources publiques.

27. La réforme du secteur de l'électricité doit rester une haute priorité. Les services du FMI saluent le projet des autorités visant à restaurer la discipline et la viabilité financières d'EDG et encouragent sa mise en œuvre ponctuelle et rigoureuse ; la participation du secteur privé sera importante. Les efforts destinés à accroître l'offre d'énergie devraient minimiser les coupures de courant, soutenir l'activité économique et améliorer les conditions de vie. Cependant les services recommandent que les autorités continuent de surveiller de près la gestion financière d'EDG, en veillant à ce que la production reste dans les limites imposées par les ressources disponibles, notamment s'agissant des subventions budgétisées, et à éviter les nouveaux arriérés envers les fournisseurs.

28. Les autorités devraient préserver la viabilité de la dette après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les services saluent l'intention des autorités de s'appuyer sur des dons et des prêts concessionnels pour financer leurs plans d'investissement et prennent note de leur décision de ne pas participer directement aux projets d'infrastructure du projet de minerai de fer de Simandou. Les services encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts pour renforcer la gestion de la dette.

29. Les services recommandent la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et de l'examen des assurances de financement. Ils recommandent que les critères de réalisation proposés pour juin 2014 soient fixés, de même que les objectifs indicatifs pour mars, septembre et décembre 2014 ; ils soutiennent la demande des autorités d'un quatrième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour un montant équivalant à 18,36 millions de DTS.

Tableau 1. Guinée: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013		2014	2015	2016
						Prog.	Prel.	Proj.	Proj. ³	Proj.
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux et prix										
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.9	3.8	4.5	2.5	4.5	5.0	5.1
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.7	13.0	9.9	6.9	6.9	7.9	7.1
PIB aux prix courants	19.7	6.5	22.5	24.4	17.3	14.9	9.6	11.7	13.3	12.6
Prix à la consommation										
Moyenne	18.4	4.7	15.5	21.4	15.2	11.2	11.9	9.9	8.5	7.1
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.8	9.7	10.6	8.5	7.8	6.5
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	27.2	-16.7	12.9	12.4	-2.0	0.9	-9.3	-2.8	2.2	0.9
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12.2	-19.8	28.2	55.6	16.4	2.0	-14.7	0.4	92.6	15.0
Taux de change effectif moyen (dépréciation -)										
Indice nominal	-14.0	0.2	-17.3	-17.7	-0.8
Indice réel	-3.0	3.6	-7.3	-3.5	11.3
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets 1/	14.3	4.7	-5.5	40.1	-3.5	-4.1	1.4	-5.5
Avoirs intérieurs nets 1/	24.7	21.2	79.9	-30.7	4.5	11.9	11.8	13.5
Créances nettes sur l'État 1/	20.8	28.7	70.2	-44.8	12.9	10.7	6.8	8.3
Crédit au secteur hors administrations publiques 1/	1.9	3.1	8.9	15.0	-1.1	4.1	9.0	7.7
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	-4.9	-3.1	6.1	13.9	1.2
Masse monétaire au sens large	39.0	25.9	74.4	9.4	1.0	7.8	13.2	8.0
Taux d'intérêt (bons du Trésor)	21.0	14.8	4.6	13.0	16.0
(En pourcentage du PIB)										
Finances publiques										
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.2	22.9	22.7	20.3	25.1	23.8	24.4
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	20.1	19.6	18.4	19.7	20.8	21.8
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	12.9	16.1	15.7	14.9	16.9	17.9	18.8
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	2.7	3.1	1.9	5.4	3.1	2.6
Total dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	26.1	27.8	25.6	27.8	24.2	25.2
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	15.9	15.6	16.1	14.9	14.7	14.6
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	2.0	1.7	1.0	1.1	1.1	1.2	1.1
Dépenses d'investissement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	5.2	10.2	12.1	9.4	12.8	9.4	10.6
Solde budgétaire global										
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-3.3	-5.1	-5.3	-2.8	-0.4	-0.8
Hors dons (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-6.0	-8.2	-7.2	-8.1	-3.4	-3.4
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-1.6	-2.5	-3.3	-2.6	-2.6	1.7	1.5
Comptes nationaux										
Formation brute de capital fixe	17.5	11.4	10.6	14.6	25.6	28.7	19.1	15.1	45.9	54.2
Épargne	7.0	2.9	-0.9	-5.8	-7.3	3.6	-1.0	-2.9	-2.1	0.4
Solde extérieur courant										
Transferts officiels compris	-10.6	-8.6	-11.5	-20.5	-33.0	-25.2	-20.1	-18.0	-48.0	-53.9
Hors transferts officiels	-11.0	-8.6	-11.5	-22.7	-34.0	-26.8	-20.5	-19.7	-48.4	-54.2
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	10.2	-5.8	-1.6	0.6	-1.8	1.5	-0.2
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Exportation, f.à.b.	1,566.8	1,287.9	1,434.5	1,620.2	1,680.8	1,689.7	1,481.3	1,479.3	1,513.2	1,530.4
Importations, f.à.b.	1,810.4	1,427.2	1,800.4	2,757.6	3,434.6	3,242.4	2,731.7	2,726.7	5,033.8	5,765.0
Balance globale des paiements	-42.4	245.9	-177.7	524.6	-325.3	-98.6	36.4	-124.8	108.9	-17.2
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	39.6	640.1	419.4	307.5	452.0	329.2	427.3	437.6
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 2/	0.6	0.8	0.6	3.5	3.4	2.9	3.6	3.2	3.0	3.1
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,739	39,591	45,479	43,389	48,450	54,890	61,797

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ En pourcentage du stock de la masse monétaire au début de la période

2/ En mois d'importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés de l'extérieur.

3/ Suppose une reprise rapide des investissements dans le secteur minier en 2015.

Tableau 2a. Guinée: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–16
(Milliard de Francs guinéens, sauf indication contraire)

	2012	2013						2014	2015	2016	
	Act.	Jun.			Sept.		Dec.		Proj. ⁵	Proj.	Proj.
		Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Prel.				
Recettes et dons	9,047	4,730	4,262	7,175	6,527	10,328	8,788	12,142	13,082	15,092	
Recettes	7,976	4,333	3,991	6,352	6,015	8,919	7,970	9,539	11,394	13,475	
Secteur minier	1,607	725	725	1,137	1,077	1,798	1,489	1,360	1,581	1,830	
Secteur non minier	6,368	3,607	3,265	5,215	4,938	7,121	6,481	8,179	9,813	11,645	
Impôts directs	1,776	1,102	869	1,430	1,200	1,718	1,478	1,894	2,221	2,538	
Impôts indirects	4,217	2,295	2,200	3,492	3,450	5,009	4,634	5,939	7,190	8,643	
Biens et services	2,765	1,431	1,366	2,190	2,169	3,275	2,927	3,794	4,514	5,260	
Commerce extérieur	1,452	864	834	1,303	1,281	1,734	1,706	2,144	2,676	3,383	
Recettes non fiscales	375	210	196	293	287	394	370	346	402	464	
Dons	1,071	397	271	823	512	1,409	818	2,603	1,688	1,617	
Projets	677	320	271	480	338	641	641	1,765	1,486	1,406	
Programmes	394	77	0	343	174	768	177	838	202	211	
Total des dépenses et prêts nets	10,342	5,711	5,056	5,917	7,687	12,640	11,093	13,481	13,275	15,590	
Dépenses courantes	6,291	2,985	3,133	4,849	4,809	7,106	6,993	7,212	8,066	9,027	
Dépenses courantes primaires	5,617	2,671	2,853	4,563	4,467	6,657	6,500	6,663	7,382	8,355	
Traitements et salaires	1,757	885	1,058	1,625	1,562	2,366	2,102	2,455	2,782	3,210	
Biens et services	2,356	1,033	1,006	1,870	1,722	2,719	2,499	2,386	2,623	3,027	
Transferts et subventions	1,505	753	789	1,068	1,184	1,572	1,899	1,822	1,977	2,118	
Intérêts sur la dette	674	315	280	286	342	449	493	549	684	672	
Dettes intérieure 1/	402	186	244	230	286	373	421	434	532	501	
Dettes extérieure	271	128	35	56	56	76	72	115	152	171	
Dépenses d'investissement	3,801	2,446	1,914	2,355	2,868	5,165	4,090	5,971	5,094	6,433	
Financées sur ressources intérieures	2,674	1,662	687	2,355	1,436	2,991	2,162	3,384	2,407	3,516	
Transferts en capital	14	8	8	12	13	16	17	30	34	39	
Financées sur ressources extérieures	1,113	776	1,219	1,163	1,420	2,158	1,911	2,558	2,653	2,878	
Prêts nets & dépenses de restructuration	251	280	9	307	9	369	9	297	115	130	
Solde de base 2/	-982	-475	189	-1,115	-196	-1,486	-1,140	-1,268	924	934	
en pourcentage du PIB	-2.5	-1.0	0.4	-2.5	-0.5	-3.3	-2.6	-2.6	1.7	1.5	
Solde global, base engagements											
Dons exclus	-2,367	-1,379	-1,066	435	-1,672	-3,721	-3,123	-3,941	-1,881	-2,115	
Dons inclus	-1,296	-981	-795	1,258	-1,160	-2,312	-2,305	-1,338	-193	-498	
Financement	1,422	981	862	1,511	1,128	1,349	2,372	1,338	193	498	
Financement intérieur	1,314	587	85	750	248	798	1,176	797	-438	-402	
Financement bancaire	1,470	680	42	1,069	201	1,221	1,132	1,074	0	0	
Banque centrale	1,865	680	57	1,069	254	1,221	1,022	1,074	0	0	
Banques commerciales	-395	0	-15	0	-52	0	110	0	0	0	
Financement non bancaire	-155	-93	43	-319	47	-423	44	-277	-438	-402	
Produits des privatisations	0	0	2	0	5	0	0	1	0	0	
Amortissement de la dette intérieure	-3	0	0	-134	0	-179	200	-285	-383	-402	
Variation des instances de paiement	-152	-93	42	-185	42	-244	-166	5	-55	0	
Exercices antérieurs	-450					-339	-339	-140	-339	-339	
Exercice courant	339					140	200	247	140	140	
Credit TVA	-41					-45	-27	-102	-45	-45	
Ressources exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	9	2	0	0	
Financement extérieur	108	395	776	761	881	551	1,197	541	631	900	
Tirages	939	455	948	966	1,082	1,800	1,512	1,065	1,167	1,472	
Projets	436	455	948	683	1,082	1,517	1,270	792	1,167	1,472	
Hors projets	503	0	0	283	0	283	242	273	0	0	
Amortissement échu	-1,522	-811	-179	-186	-223	-238	-341	-524	-535	-572	
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE	2,446	751	0	321	0	0	0	1,043	0	0	
Variation des arriérés (- = réduction) 3/	-1,755	0	7	-340	21	-1,011	26	-1,043	0	0	
Erreurs et omissions 4/	-127	0	-67	0	32	0	28	0	0	0	
Besoin de financement	0	0	0	0	0	963	0	0	0	0	
Financement possible (y c. allègement de dette) 3/		0	0	0	0	963	0	0	0	0	
Allègement de dette 3/		0	0	0	0	963	0	0	0	0	
Allègement point d'achèvement PPTE 3/	13,406										
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 3/	-13,406										
Besoin de financement résiduel 4/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tolérance possible des arriérés											
Pour mémoire:											
PIB nominal	39,590	45,479	43,389	45,479	43,389	45,479	43,389	48,450	54,890	61,797	

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Comprend les intérêts dus en 2012 sur la dette de la BCRG (GNF 196 milliards) enregistrés en instances en 2012 pour paiement en 2013.

2/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

3/ Pour 2012, allègement de dette sur les arriérés et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'octobre 2012. L'allègement de dette effectif en octobre 2012

PPTE/IADM est supposé. Pour 2013, allègement de dette sur les dettes encore en arriérés vis-à-vis des créanciers hors Club de Paris et aux créanciers commerciaux.

4/ Les importantes erreurs et omissions en 2012 reflètent dans une large mesure les pertes de change sur les recettes minières exceptionnelles sur des comptes en dollars. Pour 2013, elles résultent du décalage entre la date de paiement des services de la dette C2D et la date du décaissement des dons C2D.

Tableau 2b. Guinée: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012-16
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2012		2013				2014	2015	2016	
	Act.	Jun.		Sept.		Dec.		Proj. ³	Proj.	Proj.
		Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Prel.			
Recettes et dons	22.9	10.4	9.8	15.8	15.0	22.7	20.3	25.1	23.8	24.4
Recettes	20.1	9.5	9.2	14.0	13.9	19.6	18.4	19.7	20.8	21.8
Secteur minier	4.1	1.6	1.7	2.5	2.5	4.0	3.4	2.8	2.9	3.0
Secteur non minier	16.1	7.9	7.5	11.5	11.4	15.7	14.9	16.9	17.9	18.8
Impôts directs	4.5	2.4	2.0	3.1	2.8	3.8	3.4	3.9	4.0	4.1
Impôts indirects	10.7	5.0	5.1	7.7	8.0	11.0	10.7	12.3	13.1	14.0
Biens et services	7.0	3.1	3.1	4.8	5.0	7.2	6.7	7.8	8.2	8.5
Commerce extérieur	3.7	1.9	1.9	2.9	3.0	3.8	3.9	4.4	4.9	5.5
Recettes non fiscales	0.9	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	0.7	0.7	0.8
Dons	2.7	0.9	0.6	1.8	1.2	3.1	1.9	5.4	3.1	2.6
Projets	1.7	0.7	0.6	1.1	0.8	1.4	1.5	3.6	2.7	2.3
Programmes	1.0	0.2	0.0	0.8	0.4	1.7	0.4	1.7	0.4	0.3
Total des dépenses et prêts nets	26.1	12.6	11.7	0.0	0.0	27.8	25.6	27.8	24.2	25.2
Dépenses courantes	15.9	6.6	7.2	13.0	17.7	15.6	16.1	14.9	14.7	14.6
Dépenses courantes primaires	14.2	5.9	6.6	10.7	11.1	14.6	15.0	13.8	13.4	13.5
Traitements et salaires	4.4	1.9	2.4	10.0	10.3	5.2	4.8	5.1	5.1	5.2
Biens et services	5.9	2.3	2.3	3.6	3.6	6.0	5.8	4.9	4.8	4.9
Transferts et subventions	3.8	1.7	1.8	4.1	4.0	3.5	4.4	3.8	3.6	3.4
Intérêts sur la dette	1.7	0.7	0.6	2.3	2.7	1.0	1.1	1.1	1.2	1.1
Dette intérieure	1.0	0.4	0.6	0.6	0.8	0.8	1.0	0.9	1.0	0.8
Dette extérieure	0.7	0.3	0.1	0.5	0.7	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	9.6	5.4	4.4	0.1	0.1	11.4	9.4	12.3	9.3	10.4
Financées sur ressources intérieures	6.8	3.7	1.6	5.2	6.6	6.6	5.0	7.0	4.4	5.7
Transferts en capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7	2.5	2.1	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.8	1.7	2.8	0.0	0.0	4.7	4.4	5.3	4.8	4.7
Prêts nets & dépenses de restructuration	0.6	0.6	0.0	2.6	3.3	0.8	0.0	0.6	0.2	0.2
Solde de base 1/	-2.5	-1.0	0.4	0.7	0.0	-3.3	-2.6	-2.6	1.7	1.5
Solde global, base engagements										
Dons exclus	-6.0	-3.0	-2.5	0.0	0.0	-8.2	-7.2	-8.1	-3.4	-3.4
Dons inclus	-3.3	-2.2	-1.8	0.0	0.0	-5.1	-5.3	-2.8	-0.4	-0.8
Financement	3.6	2.2	2.0	1.0	-3.9	3.0	5.5	2.8	0.4	0.8
Financement intérieur	3.3	1.3	0.2	2.8	-2.7	1.8	2.7	1.6	-0.8	-0.7
Financement bancaire	3.7	1.5	0.1	0.0	0.0	2.7	2.6	2.2	0.0	0.0
Banque centrale	4.7	1.5	0.1	3.3	2.6	2.7	2.4	2.2	0.0	0.0
Banques commerciales	-1.0	0.0	0.0	2.4	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	-0.4	-0.2	0.1	2.4	0.6	-0.9	0.1	-0.6	-0.8	-0.7
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.5	-0.6	-0.7	-0.7
Variation des arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des instances de paiement	-0.4	-0.2	0.1	0.0	0.0	-0.5	-0.4	0.0	-0.1	0.0
Recettes exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	0.3	0.9	1.8	0.0	0.0	1.2	2.8	-1.0	1.2	1.5
Tirages	2.4	1.0	2.2	0.0	-0.1	4.0	3.5	2.2	2.1	2.4
Amortissement échu	-3.8	-1.8	-0.4	-0.7	0.1	-0.5	-0.8	-1.1	-1.0	-0.9
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE	0.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (- = réduction) 2/	-4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.2	0.1	-2.2	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.3	0.0	-0.2	0.0	2.5	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement possible		0.0	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	2.2	0.0	0.0
Allègement de dette 2/		0.0	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	2.2	0.0	0.0
Allègement point d'achèvement PPTE 2/	33.9			0.0	0.0					
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 2/	-33.9	0.0	0.0	1.7	2.0		0.0			
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
PIB nominal	39,591	45,479	43,389	45,479	43,389	45,479	43,389	48,450	54,890	61,797

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012.

Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers. L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

3/ Budget approuvé par le Parlement le 31 décembre 2013.

Tableau 3a. Guinée: Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2009–14¹

	2009	2010	2011	2012	2013						2014
					Jun.		Sept.		Dec.		
					Proj.	Est.	Proj.	Est.	Prog.	Prel.	
Banque centrale											
Avoirs extérieurs nets	482	241	4,538	2,923	2,609	2,819	2,422	2,902	2,230	3,167	2,304
Avoirs intérieurs nets	3,553	6,739	2,105	3,507	4,200	3,623	4,575	3,819	4,540	4,157	5,108
Crédit intérieur	3,505	6,491	1,516	3,532	4,220	3,562	4,593	3,843	4,645	4,344	5,412
Etat (net)	3,450	6,456	1,467	3,467	4,147	3,502	4,536	3,786	4,573	4,279	5,353
Secteur privé	10	6	9	43	49	45	45	45	48	50	45
Refinancement	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	42	29	39	22	25	16	12	12	24	15	14
Autres postes nets (actif +)	48	248	589	-25	-20	61	-18	-24	-105	-187	-304
Base monétaire	4,035	6,980	6,638	6,431	6,809	6,442	6,996	6,722	6,770	7,324	7,413
Monnaie en circulation	2,120	3,988	3,262	3,706	3,869	3,984	3,886	3,913	3,984	4,030	4,199
Réserves des banques de dépôt	1,885	2,961	3,276	2,471	2,655	2,107	2,828	2,460	2,509	2,875	2,795
Dépôts	1,720	2,839	2,856	2,076	2,279	1,683	2,446	2,107	2,076	2,516	2,405
Réserves obligatoires	360	603	1,755	1,648	1,722	1,664	1,730	1,790	1,775	1,873	1,501
Réserves excédentaires	1,360	2,236	1,101	428	557	19	716	317	300	643	904
Dont: En devises	111	136	200	230	...	223	...	240	240	284	284
Encaisses	164	122	420	395	376	424	382	353	433	360	390
Dépôts du secteur privé	30	32	100	255	285	351	283	349	277	418	418
Banques commerciales											
Avoirs extérieurs nets	609	524	379	1,599	1,700	1,819	1,761	1,641	1,766	1,511	1,660
Réserves des banques	1,885	2,961	3,276	2,471	2,655	2,107	2,828	2,460	2,509	2,875	2,795
Dépôts à la BCRG	1,720	2,839	2,856	2,076	2,279	1,683	2,446	2,107	2,076	2,516	2,405
Encaisses	164	122	420	395	376	424	382	353	433	360	390
Refinancement de la BCRG	-2	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	1,829	3,541	5,425	4,747	4,859	5,024	4,692	5,441	5,206	5,737	6,745
Crédit net à l'Etat	699	1,865	2,206	1,673	1,673	1,708	1,673	1,583	1,673	1,637	1,637
Créances sur entreprises publiques	0	43	58	48	48	120	48	95	48	93	93
Créances sur le secteur privé	1,129	1,633	3,161	3,025	3,138	3,195	2,971	3,762	3,484	4,007	5,016
Autres postes nets (actif +)	-525	-678	-1,104	-1,326	-1,388	-1,385	-1,419	-1,404	-1,411	-1,612	-1,822
Dépôts du secteur privé	3,795	6,347	7,976	7,490	7,826	7,564	7,862	8,137	8,070	8,511	9,379
Pour mémoire :											
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	98	40	640	419	375	414	348	420	308	452	329
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU)	1,248	1,353	5,281	3,784	3,415	3,637	3,236	3,741	3,095	3,961	3,098
	253	222	759	543	491	534	468	541	427	565	433

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.
1/ Fin de période.

Tableau 3b. Guinée: Situation monétaire intégrée, 2009–14¹

	2009	2010	2011	2012	2013						2014
					Jun.		Sept.		Dec.		
					Proj.	Est.	Proj.	Est.	Prog.	Prel.	
Avoirs extérieurs nets	1,091	765	4,917	4,522	4,308	4,639	4,183	4,543	3,996	4,678	3,965
Avoirs intérieurs nets	4,854	9,601	6,421	6,928	7,671	7,261	7,847	7,856	8,335	8,282	10,032
Crédit intérieur	5,331	10,031	6,940	8,279	9,080	8,586	9,285	9,284	9,851	10,081	12,158
Crédit net à l'Etat	4,149	8,320	3,673	5,140	5,820	5,210	6,209	5,370	6,246	5,916	6,990
Créances sur entreprises publiques	43	72	98	70	73	136	60	107	72	108	107
Crédit au secteur privé	1,140	1,639	3,170	3,069	3,187	3,240	3,016	3,807	3,533	4,057	5,061
Autres postes nets (actif +)	-477	-430	-520	-1,350	-1,408	-1,325	-1,437	-1,428	-1,516	-1,799	-2,126
Masse monétaire (M2)	5,945	10,366	11,338	11,450	11,980	11,900	12,030	12,399	12,331	12,960	13,997
Monnaie en circulation	2,120	3,988	3,262	3,706	3,869	3,984	3,886	3,913	3,984	4,030	4,199
Dépôts	3,825	6,379	8,076	7,745	8,110	7,916	8,144	8,486	8,347	8,930	9,798
<i>Dont</i> : En devises	1,065	1,371	2,278	2,700	...	2,844	...	2,746	2,908	2,978	3,267
	(Variation annuelle en pourcentage de M2 de début de période)										
Pour mémoire:											
Avoirs extérieurs nets	4.7	-5.5	40.1	-3.5	-1.9	-6.1	-3.0	1.7	-4.1	1.4	-5.5
<i>Dont</i> : Banque centrale	11.7	-4.1	41.5	-14.2	-2.7	-7.2	-4.4	0.6	-5.6	2.1	-6.7
Avoirs intérieurs nets	21.2	79.9	-30.7	4.5	6.5	12.5	8.0	10.7	11.9	11.8	13.5
<i>Dont</i> : Banque centrale	26.7	53.6	-44.7	12.4	6.0	9.6	9.3	8.4	9.0	5.7	7.3
Crédit intérieur	31.9	79.1	-29.8	11.8	7.0	24.2	8.8	16.9	14.7	15.7	16.0
Crédit net à l'Etat	28.7	70.2	-44.8	12.9	5.9	15.8	9.3	9.2	10.7	6.8	8.3
Crédit à l'économie	3.1	8.9	15.0	-1.1	1.0	8.4	-0.5	7.8	4.1	9.0	7.7
Masse monétaire (M2)	25.9	74.4	9.4	1.0	4.6	6.4	5.1	12.4	7.8	13.2	8.0
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	81.7	73.0	-4.9	-3.1	3.3	4.5	8.8	17.5	6.1	13.9	1.2
Crédit à l'économie (variation annuelle)	15.8	44.6	93.5	-4.3	1.0	38.7	-1.8	27.9	15.2	32.5	25.2
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	1.5	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	4.1	3.3	3.1	3.5	3.7	3.8	3.6	3.7	3.8	3.6	3.6
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.7	2.6	3.0	3.5	3.7	3.6	3.6	3.5	3.7	3.3	3.5
Dépôts en devises / Dépôts	27.8	21.5	28.2	34.9	...	0.0	...	0.0	34.8	33.3	33.3
Taux de change, GNF/US\$ (fin de période)	4,924	6,079	7,090	6,970	6,958	6,809	...	6,915	6,946	7,006	...
PIB nominal (milliards de GNF)	22,133	27,118	33,739	39,591	45,479	43,389	45,479	43,389	45,479	43,389	48,450
PIB réel (variation annuelle)	-0.3	1.9	3.9	3.8	4.5	2.5	4.5	2.5	4.5	2.5	4.5
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	7.9	20.8	19.0	12.8	12.4	12.0	11.9	11.4	9.7	10.6	8.5
PIB aux prix courants (variation annuelle)	6.5	22.5	24.4	17.3	14.9	9.6	14.9	9.6	14.9	9.6	11.7
Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.											
1/ Fin de période.											

Tableau 4. Guinée: Balance des paiements, 2008–16
(Millions de dollars E.U., sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013		2014	2015	2016
						Prog.	Proj.			
Solde du commerce de marchandises	93	119	-33	-643	-1,031	-1,070	-799	-846	-2,833	-3,452
Exportations, f.à.b.	1,460	1,215	1,372	1,543	1,512	1,524	1,371	1,333	1,362	1,374
Produits miniers	1,380	1,097	1,261	1,409	1,381	1,391	1,238	1,208	1,242	1,249
Autres produits	79	119	111	134	131	132	133	125	120	125
Importations, f.à.b.	-1,366	-1,096	-1,405	-2,186	-2,543	-2,594	-2,170	-2,179	-4,195	-4,826
Produits alimentaires	-227	-204	-181	-267	-307	-303	-306	-298	-299	-292
Autres produits de consommation	-205	-191	-227	-293	-344	-366	-358	-381	-408	-438
Produits pétroliers	-356	-296	-298	-448	-511	-522	-522	-528	-522	-525
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-579	-405	-698	-1,178	-1,381	-1,403	-985	-971	-2,966	-3,572
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-239	-83	-74	-99	-395	-581	-209	-244	-2,128	-2,236
Solde du commerce des services	-337	-259	-333	-495	-723	-482	-451	-402	-687	-783
Exportations de services	107	73	62	77	169	166	110	146	151	156
Importations de services	-444	-331	-396	-572	-891	-648	-561	-548	-838	-939
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-39	-14	-12	-16	-65	-96	-34	-40	-198	-208
Solde des revenus	-523	-505	-451	-447	-441	-420	-328	-402	-415	-425
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-60	-29	-35	-45	-39	-11	-10	-17	-21	-23
Transferts, <i>dont</i> :	290	247	251	536	339	394	313	406	354	361
Transferts privés nets	271	247	251	422	283	289	288	286	327	333
Transferts officiels	19	0	0	114	56	106	26	120	27	27
Solde conventionnel	-477	-397	-566	-1,049	-1,856	-1,578	-1,265	-1,243	-3,581	-4,298
Transferts officiels inclus	-477	-397	-566	-1,049	-1,856	-1,578	-1,265	-1,243	-3,581	-4,298
Hors importations liées aux grands projets miniers	-199	-301	-480	-933	-1,396	-902	-1,022	-959	-1,255	-1,854
Transferts officiels exclus	-496	-397	-566	-1,162	-1,913	-1,684	-1,291	-1,363	-3,608	-4,326
Compte de capital	27	29	33	778	137	100	105	264	202	182
<i>Dont : versement Rio Tinto</i>	0	0	0	700	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-210	59	-163	162	455	1,379	1,197	854	3,488	4,100
Secteur public (moyen et long terme)	-66	-50	-78	-49	-83	215	169	77	86	116
Prêts-projets	72	43	32	52	62	209	184	113	158	190
Financement du programme	0	0	0	76	72	39	35	39	0	0
Amortisation	-138	-93	-110	-177	-217	-33	-49	-75	-73	-74
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	-162	-193	-277	51	271	611	122	115	2,373	2,551
<i>dont : grands projets miniers</i>	379	138	108	282	535	878	283	346	2,609	2,794
Secteur privé (court terme)	18	302	192	160	267	553	905	662	1,029	1,432
Erreurs et omissions	618	555	518	633	939	0	0	0	0	0
Solde global	-42	246	-178	525	-325	-99	36	-125	109	-17
Financement	42	-246	178	-525	325	41	-36	42	-138	17
Variation des avoirs extérieurs nets, <i>dont</i> :	-20	-287	90	-601	227	47	-13	42	-138	17
Règlement d'obligations financières envers le FMI 1/	9	-13	0	0	16	0	0	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	-24	-274	90	-601	211	47	-68	42	-138	17
Variations des arriérés 1/	54	40	65	-74	-250	-139	4	-149	0	0
Allègement de dette 1/	8	1	22	150	348	133	0	149	0	0
Assistance intérimaire PPTE	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Allègement de dette point d'achèvement PPTE 1/					1,902					
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/					-1,902					
Besoin de financement	0	0	0	0	0	58	0	83	29	0
Decassement attendu du FMI				0	0	58	0	83	29	0
Pour mémoire :										
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)										
Transferts officiels inclus	-10.6	-8.6	-11.5	-20.5	-33.0	-25.2	-20.1	-18.0	-48.0	-53.9
Hors importations liées aux grands projets miniers	-4.4	-6.5	-9.7	-18.2	-24.8	-14.4	-16.3	-13.9	-16.8	-23.2
Transferts officiels exclus	-11.0	-8.6	-11.5	-22.7	-34.0	-26.8	-20.5	-19.7	-48.4	-54.2
Solde global (pourcentage du PIB)	-1	5.3	-3.6	10.2	-5.8	-1.6	0.6	-1.8	1.5	-0.2
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	34.7	27.8	29.1	31.6	29.8	26.9	23.6	21.4	20.3	19.2
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-40.1	-30.8	-36.5	-53.8	-61.0	-51.7	-43.5	-39.4	-67.5	-72.2
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	70	114	124	855	643	590	711	669	807	790
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	0.6	0.8	0.6	3.5	3.4	2.9	3.6	3.2	3.0	3.1
PIB nominal GDP (millions de dollars EU)	4,517	4,635	4,929	5,124	5,632	6,273	6,282	6,921	7,453	7,982
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	4,600	4,775	5,502	6,584	7,030	6,958	6,907

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012.

Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers. L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

Tableau 5. Guinée: Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2013–14¹
(Milliards de Francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013								2014				
	Juin			Sept.			Déc.		Mar.	Juin		Sept.	Déc.
	CR	Réal.	Statut	Objectifs Indicatifs	Réal.	Statut	CR	Prél.	Objectifs Indicatifs	CR	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs	
Critères de réalisation quantitatifs													
Solde de base(plancher)	-475	189	Réalisé	-1,115	-196	Réalisé	-1,486	-1,140	-354	-635	-934	-1,267	
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	4,959	3,623	Réalisé	4,596	3,819	Réalisé	4,540	4,157	4,785	5,018	5,130	5,108	
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	680	42	Réalisé	1,069	201	Réalisé	1,221	1,132	639	879	999	1,074	
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 2/	344	534	Réalisé	458	541	Réalisé	427	568	481	459	412	442	
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 3/ 6/	363	363	Réalisé	363	363	Réalisé	363 7/	363	0	0	0	0	
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs													
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 5/	2,367	1,690	Non réalisé	3,077	2,579	Non réalisé	4,200	3,321	1,060	2,167	3,166	3,784	
Pour mémoire:													
Base monétaire (plafond)	6,619	6,442	Réalisé	7,028	6,722	Réalisé	6,770	7,324	7,360	7,221	7,413	7,413	

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Calculé sur base des taux de change du programme.

3/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

4/ Critère de réalisation continu.

5/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

6/ Plafond établi sur les prêts contractés avec EXIMBANK de Chine (334.65 million de dollars EU), la BIDC (10.53 millions de dollars EU), et le Fonds de l'OPEP (17 millions de dollars EU). Ces prêts ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012.

Tableau 6. Guinée : Matrice d'évaluation des risques

Sources des risques	Probabilité relative	Impact si les risques se matérialisent	Réaction si les risques se matérialisent
<p>Net ralentissement de la croissance en Chine</p> <p>Baisse importante des prix des produits de base</p> <p>Période prolongée d'une croissance plus lente dans les économies avancées et émergentes</p>	<p>Moyenne</p> <p>Moyenne</p> <p>Élevée (Europe)</p> <p>Moyenne (ailleurs)</p>	<p>Moyen</p> <p>Les investissements dans les nouveaux grands projets miniers (minerai de fer) seraient probablement retardés, ce qui plomberait la croissance à moyen terme et les recettes de l'État.</p>	<p>Intensifier les réformes structurelles et les efforts pour améliorer le climat des affaires dans son ensemble en vue de promouvoir les investissements dans les secteurs non miniers. Permettre un assouplissement monétaire modéré pour limiter l'impact sur la croissance.</p>
<p>Retard à long terme de la finalisation du cadre d'investissement pour le projet de minerai de fer de Simandou</p>	<p>Faible à moyenne</p>	<p>Élevé</p> <p>La croissance à moyen terme subirait des effets négatifs. Cela pourrait aussi avoir des effets sur le sentiment global des investisseurs et réduire les investissements dans le secteur non minier, la croissance et les recettes de l'État.</p>	<p>Intensifier les réformes structurelles et les efforts pour améliorer le climat des affaires dans son ensemble en vue de promouvoir de nouveaux investissements dans les secteurs minier et non minier.</p>
<p>Une détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire intérieure</p>	<p>Faible à moyenne</p>	<p>Élevé</p> <p>La croissance et les investissements subiraient des effets négatifs et la pauvreté risquerait d'augmenter ; le développement des ressources naturelles serait retardé. La mise en œuvre du programme risquerait de s'affaiblir et les principales réformes structurelles d'être reportées. La stabilité macroéconomique (déficit budgétaire, contrôle monétaire, taux de change et réserves de change) serait compromise.</p>	<p>Recentrer les réformes sur les questions moins sensibles à l'environnement socio-politique. Tendre à maintenir le contrôle budgétaire.</p>

Tableau 7. Guinée: Besoins et sources de financement extérieur, 2012-16

	2012	2013		2014	2015	2016
	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	2,111	1,797	1,392	1,533	3,819	4382
Déficit du compte extérieur courant	1,913	1,684	1,291	1,363	3,608	4326
Solde du compte de capital	-41	-12	-12	-12	0	0
Amortissement de la dette	217	33	49	75	73	74
Variation nette des arriérés de paiement 1/	250	139	-4	149	0	0
Accumulation de réserves brutes	-211	-47	68	-42	138	-17
Remboursements FMI 1/	-16	0	0	0	0	0
2. Financement disponible	2,111	1,739	1,365	1,450	3,790	4382
Investissement direct étranger, net	538	1,164	1,027	777	3,402	3983
Décaissements identifiés	286	443	337	524	388	399
Dons	152	194	118	372	229	209
Projets	96	88	93	252	202	182
Programme	56	106	26	120	27	27
Prêts	134	248	219	152	158	190
Projets	62	209	184	113	158	190
Programme	72	39	35	39	0	0
Autres flux	939	0	0	0	0	0
Allègement de dette 1/	348	133	0	149	0	0
Allègement point d'achèvement PPTE 1/	1,902					
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/	-1,902					
3. Besoin de financement résiduel	0	58	27	83	29	0
		58	27	83	29	0

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012. Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers.

L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

Tableau 8. Guinée: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–25

(millions de DTS, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations du FMI sur la base des crédits existants													
Encours des crédits	55.58	55.58	55.58	55.58	53.75	44.06	33.05	22.03	11.02	1.84	0.00	0.00	0.00
Pourcentage de la quote-part	51.90	51.90	51.90	51.90	50.19	41.14	30.86	20.57	10.29	1.71	0.00	0.00	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	0.00	1.84	9.68	11.02	11.02	11.02	9.18	1.84	0.00	0.00
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.15	0.15	0.14	0.13	0.10	0.08	0.05	0.02	0.01	0.01	0.01
Obligations du FMI découlant des tirages futurs au titre du nouvel accord FEC													
Encours des crédits	0.00	55.08	73.44	73.44	73.44	73.44	69.77	56.92	42.22	27.54	12.85	1.84	0.00
Pourcentage de la quote-part	0.00	51.48	68.64	68.64	68.64	68.64	65.21	53.20	39.46	25.74	12.01	1.72	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.67	12.85	14.68	14.69	14.68	11.02	1.84
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.17	0.18	0.19	0.18	0.18	0.16	0.12	0.09	0.05	0.01	0.00
Total des obligations sur la base des crédits existants et futurs													
Encours des crédits	55.58	110.66	129.02	129.02	127.19	117.50	102.82	78.95	53.24	29.38	12.85	1.84	0.00
Pourcentage de la quote-part	51.90	103.33	120.47	120.47	118.76	109.71	96.00	73.71	49.71	27.43	12.00	1.71	0.00
Pourcentage des réserves extérieures brutes disponibles	11.76	24.86	24.03	24.46	23.89	19.69	15.15	10.62	6.94	3.70	1.55	0.21	0.00
Remboursements du principal	0.00	0.00	0.00	0.00	1.84	9.68	14.69	23.87	25.70	23.87	16.52	11.02	1.84
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.32	0.33	0.33	0.31	0.28	0.24	0.17	0.11	0.06	0.02	0.01
Total des paiements au FMI	0.01	0.01	0.32	0.33	2.16	10.00	14.97	24.10	25.88	23.98	16.58	11.04	1.84
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.00	0.00	0.04	0.03	0.21	0.51	0.49	0.59	0.55	0.47	0.30	0.20	0.03
En pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.03	0.02	0.55	0.56	3.56	13.83	19.79	32.23	51.30	50.19	35.87	25.70	4.25
<i>Pour mémoire:</i>													
Achats futurs	18.36	55.08	18.36										
Exportations de biens et de services, millions de dollars E.U.	1,371.11	1,332.84	1,373.23	1,442.32	1,564.89	2,924.95	4,557.37	6,135.20	7,064.66	7,660.57	8,327.78	8,393.03	8,463.67

Sources: Autorités guinéennes et projections des services du FMI.

Tableau 9. Guinée : Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–15

Pourcentage de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
17.1	18.36	23 février 2012 ¹	Décaissé après l'approbation de l'accord triennal au titre de la FEC par le Conseil d'administration
17.1	18.36	25 septembre 2012 ¹	Décaissé après la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration
17.1	18.36	20 mai 2013 ¹	Décaissé après la conclusion de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration
17.1	18.36	15 août 2013	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris les critères de réalisation pour juin 2013 et conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 février 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris les critères de réalisation pour décembre 2013 et conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 août 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris les critères de réalisation pour juin 2014 et conclusion de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris les critères de réalisation pour décembre 2014 et conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
120.0	128.52	Total	

Source: Services du FMI.

¹ Date réelle du décaissement.

LETTRE D'INTENTIONRépublique de Guinée
-----Travail – Justice – Solidarité
-----Conakry, le 1^{er} février 2014MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
-----BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
-----À
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique**Objet : Lettre d'Intention****Madame la Directrice Générale,**

1. Le gouvernement a continué à mettre en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques en 2013 dans un environnement difficile. Nous avons également fait des progrès dans la mise en œuvre de l'agenda des réformes structurelles. L'organisation en septembre 2013 d'élections législatives libres et transparentes a permis de mettre en place une nouvelle Assemblée Nationale et a marqué un tournant important dans la consolidation d'un environnement politique démocratique et ouvert. Ces élections ont contribué à la réussite de la première Conférence des partenaires et des investisseurs privés de la Guinée, qui s'est tenue à Abu Dhabi en novembre.

2. Le troisième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière ci-joint, présente en détail les progrès que nous avons accomplis en 2013 et décline les objectifs du gouvernement pour 2014, ainsi que les politiques que nous allons mettre en œuvre pour les atteindre. Les critères de réalisation à fin juin 2013 du programme supporté par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ont été respectés et, sur la base des indications préliminaires disponibles, nous estimons que les critères de réalisation à fin décembre 2013 ont également été atteints. De même, des progrès ont été faits dans le domaine des réformes structurelles, bien que des retards aient été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

3. Nous sollicitons la conclusion de la troisième revue du programme appuyé par la FEC et le quatrième décaissement de 18,36 millions de DTS (17,1 pourcent de la quote-part) au titre de l'accord FEC.

4. La Guinée a connu une période difficile en 2013. Des facteurs externes et internes ont contribué à un ralentissement de l'investissement dans le secteur minier et la croissance économique a été aussi affectée par les manifestations socio-politiques qui ont précédé les élections législatives de septembre 2013. L'économie a également souffert des retards dans l'exécution du programme de redressement de la société publique d'électricité et des déficits sévères dans la production d'électricité qui ont persisté. En conséquence, la croissance économique estimée à 2,5 pourcent a été considérablement plus faible que prévu. Néanmoins, le gouvernement a adéquatement ajusté sa politique budgétaire pour compenser les moins-values significatives de recettes de l'Etat qui ont résulté du fléchissement de la croissance, de sorte à maîtriser le déficit du solde de base du budget de l'Etat, dans le cadre du programme. En combinaison avec une politique monétaire rigoureuse, cette politique des finances publique a contribué à la baisse de l'inflation à 10,5 pourcent à fin décembre 2013, en glissement annuel, comparé à 12,8 pourcent à la fin de l'année 2012, et notre position de réserves internationales de change demeure satisfaisante.

5. Notre engagement de mener à son terme le programme FEC demeure ferme. L'exécution de notre ambitieux agenda de réformes se poursuit en dépit de la situation économique et sociale difficile, des contraintes de capacités, et des retards dans la mise en place de l'assistance technique. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été réalisées ; notamment, en janvier 2014, le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers a été introduit et les décrets d'application du Code minier ont été pris. Plusieurs autres mesures prévues dans le programme seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2014.

6. Les perspectives économiques à moyen terme de notre pays restent positives. L'installation récente du nouveau parlement marque la fin de la transition et le retour à l'ordre constitutionnel, transférant ainsi le débat politique à l'hémicycle. L'investissement privé, surtout dans le secteur minier, devrait rebondir au cours des prochaines années, y compris dans le méga projet de minerai de fer de Simandou Sud, tout comme dans plusieurs autres grands projets dans la filière bauxite alumine. La poursuite des réformes permettra de redresser le secteur de l'électricité et d'accélérer la croissance agricole, améliorant ainsi les revenus ruraux et réduisant la pauvreté.

7. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme FEC en 2014. Les politiques énoncées dans le présent supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière sont formulées pour consolider les gains en matière de stabilité macroéconomique, promouvoir la croissance, et préparer notre économie au boom minier attendu. Elles sont cohérentes avec les objectifs du troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III). La politique des finances publiques restera rigoureuse, tout en créant l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser les investissements dont notre économie a grandement besoin. Des progrès continus dans la réduction de l'inflation permettront un assouplissement progressif de la politique monétaire pour améliorer l'accès du secteur privé au crédit et encourager l'investissement et l'activité économique. Avec l'assistance de nos partenaires au développement, les réformes structurelles clés visent à renforcer la gestion des finances publiques, la fonction publique, et l'environnement des affaires, avec un accent particulier sur nos priorités sectorielles dans les mines, l'énergie et l'agriculture.

8. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans le supplément à la déclaration de politiques économiques et financières ci-jointe sont adéquates pour atteindre les

objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

9. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la troisième revue du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la FEC.

10. Veuillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
 Mohamed Diaré
 Ministre d'État, Ministre de
 l'Économie et des Finances

_____/s/_____
 Louceny Nabé
 Gouverneur de la Banque Centrale
 de la République de Guinée

Pièces jointes:

- ✓ Troisième Supplément à la Déclaration de politiques économique et financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce jointe 1. Guinée : Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière

Conakry, le 1^{er} février 2014

Ce troisième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 11 février 2012 rend compte de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI depuis la deuxième revue du programme en mai 2013, et retrace les principales politiques et mesures du programme pour l'année 2014.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2013

A. Évolution macroéconomique

1 L'activité économique a ralenti en 2013. La croissance du PIB réel est estimée avoir ralenti à 2.5 pourcent en 2013 soit une croissance négative du PIB réel par tête. Ce ralentissement du rythme de la croissance s'explique par l'effet de deux chocs: (i) reflétant les changements des prix internationaux, une bonne partie des nouveaux investissements dans le minerai de fer a été suspendue, surtout dans le projet Simandou dont la finalisation du cadre d'investissement a connu des retards ; la production d'alumine de l'usine de Fria n'a pas repris comme escompté car des investissements significatifs sont nécessaires pour moderniser l'usine; et (ii) les troubles politiques avant les élections législatives de septembre 2013 ont occasionné la fermeture prolongée de certains marchés et entreprises. L'économie a aussi subi le contrecoup de la baisse de la production des métaux précieux, y compris du fait de problèmes structurels dans l'extraction aurifère industrielle, et des retards dans la mise en réseau des nouvelles capacités de production d'électricité. L'impact négatif de ces chocs a quelque peu été atténué par une bonne campagne agricole sous l'effet de l'appui du gouvernement au secteur agricole. L'atonie des importations a réduit la pression sur la demande de devises étrangères et a entraîné dans un premier temps une appréciation du franc guinéen, qui a été réduite vers la fin de l'année. Les réserves internationales de la Banque Centrale sont restées satisfaisantes et représentaient l'équivalent de plus de 3 mois d'importations vers la fin de l'année. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour se situer à 10,5 pourcent en décembre 2013 en glissement annuel, comparée à presque 13 pourcent à fin 2012, grâce à la consolidation des finances publiques, à la rigueur de la politique monétaire, et à l'augmentation de la production agricole.

2. Tous les critères de réalisation (CRs) du programme appuyé par la FEC à fin juin 2013 ont été respectés et les estimations préliminaires indiquent que les CRs à fin décembre ont aussi été respectés (Tableau 1). Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son système de gestion des dépenses sur base caisse pour respecter les CRs sur le solde de base et sur le crédit du gouvernement auprès des banques, en dépit d'un manque à gagner de recettes publiques significatif. La politique budgétaire stricte supportée par une politique monétaire rigoureuse a

permis d'atteindre le CR sur les avoirs intérieurs nets de la BCRG. Le CR sur les réserves internationales nettes de la BCRG a aussi été atteint avec une large marge. Les politiques budgétaire et monétaire rigoureuses ont été maintenues au cours du second semestre et les objectifs indicatifs à fin septembre 2013 du programme ont été également atteints. Malheureusement, la réduction des dépenses, surtout les dépenses d'investissement, n'a pas permis de respecter l'objectif indicatif relatif aux dépenses dans les secteurs prioritaires pour juin et septembre 2013.

B. Exécution budgétaire

3. L'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2013 a été rendue difficile par le manque à gagner sur les recettes et l'appui budgétaire. Les recettes budgétaires auraient baissé de l'estimation initiale de 19,6 pourcent du PIB à 18,4 pourcent d'un PIB révisé à la baisse. Le manque à gagner reflète une plus faible activité économique exacerbée par des problèmes dans le recouvrement des recettes dus aux troubles sociaux avant les élections ; les recettes minières ont également été plus faibles, du fait de difficultés dans le secteur aurifère. De plus, les recettes pétrolières ont été considérablement plus faibles que prévu dans la mesure où la situation sociopolitique n'a pas permis de mettre en œuvre l'ajustement automatique des prix à la pompe, et le gap entre le prix reflétant les coûts et le prix à la pompe a été couvert grâce à une réduction des taxes. Le manque à gagner sur l'aide budgétaire reflète principalement un retard dans le décaissement d'une partie significative (41 millions de dollars EU ; 0,7 pourcent du PIB) d'un don d'Abu-Dhabi dont les conditions de décaissement n'ont pu être réalisées. L'assistance extérieure totale nette a été plus faible que prévu de 1,5 pourcent du PIB, reflétant aussi un service de la dette plus élevé du fait du retard de la BID dans la fourniture de la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

4. **Pour s'ajuster, suite au manque à gagner de recettes publiques, le gouvernement a réduit les dépenses publiques.** Pendant le premier semestre l'ajustement a été facilité par un démarrage lent dans l'exécution des nouveaux projets d'investissement, du fait de contraintes de capacités dans l'exécution des procédures de passation de nouveaux marchés ; le solde de base a eu un excédent de 0,2 pourcent du PIB à fin juin 2013 (comparé à un objectif de déficit de 1 pourcent du PIB), en dépit du manque à gagner de recettes. Pendant le second semestre, le gouvernement a décidé de repousser la mise en œuvre de la troisième tranche de l'augmentation des salaires (25 pourcent du salaire indiciaire) au mois d'octobre, au lieu du mois de juillet comme prévu dans le cadre de l'accord de décembre 2012, et la mise en œuvre des statuts particuliers pour certaines catégories de fonctionnaires. Il a aussi repoussé les recrutements programmés et, dans le contexte de l'exécution du budget sur base caisse, le gouvernement a maintenu les dépenses sur biens et services considérablement en dessous des prévisions budgétaires. Ces mesures ont permis à l'exécution du budget de rester dans la limite de l'objectif du programme pour le solde de base, en dépit d'une forte accélération des dépenses d'investissement, de dépenses électorales plus élevées (0,4 pourcent du PIB), et de subventions plus élevées que prévues à la société Électricité de Guinée (EDG) (0,6 pourcent du PIB). Cette subvention plus élevée reflète les coûts du carburant résultant de la location de groupes thermiques et la prise en charge par le gouvernement des arriérés de paiement d'EDG vis-à-vis de ses fournisseurs ; la prise en charge des arriérés d'EDG a été financée

par l'émission de titres d'État non négociables aux fournisseurs pour un montant total de GNF 200 milliards (0,5 pourcent du PIB). La seconde tranche de recapitalisation de la BCRG (19 millions de dollars EU) a été repoussée à 2014, en attendant une revue du bilan de la BCRG par le département de la Monnaie et des Marchés de Capitaux (MCM) du FMI.

5. Sur la base des politiques décrites plus haut, le gouvernement espère atteindre l'objectif du programme pour le solde budgétaire de base pour 2013 et éviter un financement net bancaire du budget en dehors des tirages sur les dépôts constitués par les recettes minières exceptionnelles de 2013. Le déficit de base du budget de l'État est estimé à 2,6 pourcent du PIB comparé à l'objectif du programme à fin décembre de 3,3 pourcent du PIB. Reflétant la mise en œuvre légèrement plus faible que prévue dans le budget des projets d'investissement à financer sur les ressources du Fonds Spécial d'Investissement (FSI), le financement net bancaire devrait être plus faible que l'objectif du programme. Sur la base d'un respect strict des procédures de bouclage de l'année budgétaire, en particulier un arrêt des engagements budgétaires le 30 novembre, les dépenses au cours de la période complémentaire ne devraient pas excéder l'objectif.

C. Développements dans le secteur monétaire et des changes

6. Les politiques monétaire et de change sont restées focalisées sur la réduction de l'inflation et sur la préservation d'un niveau satisfaisant de réserves internationales. La BCRG a réduit son taux directeur de 22 pourcent à 16 pourcent en février 2013 compte tenu de la baisse de l'inflation en 2012. Le taux de réserves obligatoires a été maintenu à 22 pourcent pendant la plus grande part de l'année 2013. Cependant, avec la stabilisation de la situation politique après les élections de septembre, la baisse continue de l'inflation, et les manifestations évidentes de contraintes de liquidité croissantes dans le secteur financier, la BCRG a réduit le taux des réserves obligatoires de 22 pourcent à 20 pourcent le 6 décembre. De plus, quand le taux de change du marché a commencé à s'apprécier, la BCRG a réduit les ventes de devises hebdomadaires sur le marché aux enchères de 5 million de dollars EU à 2,5 millions de dollars EU, à partir d'avril 2013 ; avant la fin de l'année le taux de change est retourné à son niveau du début d'année. La croissance du crédit au secteur privé qui avait stagné pendant quelque temps a repris pendant le second semestre essentiellement du fait du financement de l'importation de pétrole et de riz et par l'octroi de crédit destiné aux travaux d'extension du Port Autonome de Conakry. Le taux d'intérêt sur les bons du trésor, qui avait augmenté à 16 pourcent pendant l'année, a baissé aux environs de 12 pourcent vers la fin de l'année avec l'amélioration de la situation de la liquidité du système bancaire.

D. Evolution de la dette extérieure

7. Le gouvernement a poursuivi ses efforts de renforcement de la gestion prudente de la dette. Après l'institution d'une commission de surveillance de la dette en avril 2013, un projet de manuel de procédures de la Direction de la Dette et de l'Aide Publique au Développement contenant des fiches descriptives des postes de travail a été élaboré. L'application de ce projet de manuel sera faite de manière expérimentale sur les 9 premiers mois de 2014. Le manuel fera l'objet d'une revue avant d'être approuvé par le ministre de l'Économie et des finances en octobre 2014. Un

plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure (repère structurel à fin octobre 2013) est en cours de finalisation avec l'assistance technique de l'Union européenne et devrait être complété avant fin mars 2014. Un décret établissant le Comité National de la Dette est en préparation et devrait être signé d'ici fin mars 2014 et la déclaration de politique d'endettement sera finalisée en avril 2014.

E. Mise en œuvre des réformes structurelles

8. Le gouvernement a continué les progrès dans les réformes structurelles, bien que les dates prévues pour finaliser les réformes n'aient pu être atteintes dans plusieurs secteurs (Tableau 2). Les retards reflètent l'environnement intérieur difficile, des contraintes de capacité et des retards dans l'assistance technique, mais également une coordination des politiques plus faible. La Guinée a des besoins énormes de réformes structurelles et notre agenda a été trop ambitieux par rapport aux capacités dans l'environnement de l'année 2013. Néanmoins, les progrès ont continué dans beaucoup de domaines et certaines mesures ont été mises en œuvre avec retard pendant que d'autres seront finalisés bientôt. La section sur les réformes structurelles pour 2014 contient plus de détail sur la façon dont le gouvernement entend rattraper les retards et faire avancer l'effort de réforme.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2014

9. Le gouvernement compte continuer de mettre en œuvre les politiques visant à consolider la stabilité macroéconomique et à entreprendre de nouvelles réformes structurelles nécessaires pour libérer le potentiel minier de la Guinée et soutenir une croissance forte, diversifiée et inclusive. La politique budgétaire visera à créer un espace fiscal, y compris en renforçant l'effort de collecte de recettes. Ceci devrait permettre de maintenir un fort effort d'investissement pour reconstruire notre infrastructure tout en limitant le financement bancaire net à l'utilisation des dépôts restants des recettes minières exceptionnelles de 2011. Dans les limites de l'objectif visant à réduire davantage l'inflation et à maintenir un niveau prudent de réserves internationales, la politique monétaire se focalisera sur la promotion d'une croissance plus forte en assurant une liquidité adéquate du système bancaire. Le gouvernement compte aussi aller de l'avant avec son agenda de réformes structurelles en vue de renforcer la gestion des finances publiques, et améliorer le climat des affaires, la gouvernance et la transparence. Les réformes dans les secteurs prioritaires viseront à renforcer les secteurs énergétique, agricole, et minier.

A. Perspectives macroéconomiques pour 2014

10. Les perspectives macro-économiques pour 2014 et à moyen terme sont favorables ; la croissance du PIB réel est projetée rebondir à 4,5 pourcent en 2014. Les projections se fondent sur l'hypothèse de stabilisation sociopolitique après les élections de 2013, dont bénéficieront en particulier le commerce de détail et de gros, et d'amélioration de la distribution d'électricité. De plus, les investissements dans le secteur minier sont projetés reprendre graduellement, sur la base

de la reprise des activités du projet de minerai de fer de Simandou après la finalisation du cadre d'investissement dans les mois à venir et le démarrage de nouveaux investissements attendus dans la production de bauxite et d'alumine (Encadré 1). La bonne performance du secteur agricole et du secteur des BTP en 2013 devrait se maintenir en 2014 grâce aux nouveaux investissements publics. Les politiques macroéconomiques pour 2014 visent à supporter la croissance et baisser l'inflation à 8,5 pourcent d'ici fin 2014. Les réserves de change de la BCRG devraient couvrir au moins 3 mois d'importations.

Encadré 1. Guinée — Principaux projets miniers

Le riche potentiel minier de la Guinée est largement sous exploité. Le sous-sol Guinéen recèle d'importantes ressources minérales dont les réserves sont estimées à 40 milliards de tonnes de bauxite (2/3 des réserves mondiales), plus de 25 milliards de tonnes de fer d'excellente qualité, 25 millions de tonnes d'or, et plus de 10 millions de carats de diamants. Par ailleurs des indices d'hydrocarbures, ainsi que de plusieurs autres minerais tels que l'uranium, le manganèse le nickel, le chrome, le cobalt, le cuivre, le plomb et le zinc existent. Malgré ces ressources, seules 8 sociétés minières sont actives dont 2 pour la bauxite, 3 pour l'or, 2 pour le diamant, et une seule société qui extrait le fer.

Depuis l'avènement du premier président démocratiquement élu en 2010, la gouvernance du secteur minier a été profondément modernisée pour attirer les investisseurs. La politique du gouvernement vise le développement des investissements miniers pour favoriser la croissance et l'emploi. Plusieurs réformes ont été mises en œuvre. Un nouveau code minier visant à améliorer la part des revenus de l'État dans l'exploitation des ressources minières a été approuvé en septembre 2011 et amendé en avril 2013. Récemment, il a été complété d'un contrat type visant à mettre les nouveaux investisseurs sur un pied d'égalité. Par ailleurs, le gouvernement a mis sur pied un comité de revue des conventions minières pour adapter les conditions d'exploitation des concessions minières au nouveau code minier. Par ailleurs un audit du cadastre minier a permis d'identifier 818 permis inactifs que le gouvernement cherche activement à attribuer à des partenaires crédibles. Il a également créé une société de patrimoine (SOGUIPAMI) pour gérer de façon commerciale les participations de l'État dans les compagnies minières.

Les investissements attendus des projets miniers au cours des 5 prochaines années représentent plusieurs fois le PIB de la Guinée et vont transformer l'économie du pays. Le total de ces investissements est estimé à environ 45 milliards de dollars EU, soit plus de 6 fois la taille de l'économie guinéenne en 2014. Plus de 13 milliards de dollars EU pourraient être injectés dans la production de bauxite et d'alumine. Le minerai de fer pourrait attirer des investissements de plus de 30 milliards de dollars EU tandis qu'environ 2 milliards de dollars seraient investis par les compagnies aurifères. Les principaux projets en cours de développement ou en cours de préparation sont les suivants :

Encadré 1. Guinée — Principaux projets miniers (suite)

Kalia : Le projet est développé par la compagnie Bellzone Ltd qui détient une convention et une concession minière. Les partenaires sont à la recherche de financement pour l'exploitation du minerai de fer de Kalia avec une capacité estimée à 50 millions de tonnes de minerai de fer par an. Le projet nécessite un investissement de 4,5 milliards de dollars EU ; il créera 9.000 emplois directs durant la phase de construction et 3.500 emplois directs durant la phase d'exploitation.

Dian-Dian : La société COBAD S.A. est en train de réaliser une étude de faisabilité pour une production de 9 millions de tonnes de bauxite par an qui pourrait être augmentée à 12 millions de tonnes. La société compte investir une enveloppe de 4 milliards de dollars EU dont 1 milliard en 2014.

CBG/MUBADALA : Pour un investissement de 1,2 milliards de dollars EU le projet d'extension de la capacité de production de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) vise l'expédition de 22,5 millions de tonnes de bauxite par an à partir de 2017 et 27,5 millions de tonnes par an en 2022. Il est géré par la CBG sous le contrôle d'un comité de pilotage composé des représentants du gouvernement guinéen, de HALCO et de CBG. La CBG a finalisé avec ses partenaires un contrat de 13,5 millions de tonnes par an de bauxite sur 15 ans à partir de 2014 et est en discussion pour la fourniture de 9 millions de tonnes par an à partir de 2017 par Rio Tinto (2 mtpa), DADCO (2 mtpa), et MUBADALA (5 mtpa). Une demande supplémentaire de 5 millions de tonnes par MUBADALA est également prévue à partir de 2022. Ce projet devrait créer 2.500 emplois directs.

Guinea Alumine Corporation / MUBADALA : Mubadala et Emirates Global Aluminum ont racheté 100 pourcent des actions de Guinea Aluminum Corporation. Ils projettent d'investir 5 milliards de dollars E.U pour l'extension du port minéralier de kamsar et le développement d'une mine de bauxite à Sangarédi dans une première phase (2014–17) ainsi que la construction d'une raffinerie d'aluminium dans la deuxième phase (2018–21).

China Power Investment (CPI) : CPI projette d'investir 6 milliards de dollars pour l'exploitation de la bauxite de Télimélé qui sera transformée en alumine sur place. Elle prévoit une production de 4 millions de tonnes d'alumine dans sa première phase qui sera doublée dans la deuxième phase. La convention est signée et ratifiée et les travaux de construction seront entamés en 2014. Le projet créera 8.000 emplois directs pendant la construction et 3.500 emplois directs pendant l'exploitation.

Simandou : Ce projet développé par la société Simfer S.A. (Rio Tinto, Chinalco, le gouvernement guinéen et la SFI) vise l'exploitation des gisements de minerai de fer des blocs 3 & 4 du Mont Simandou à Beyla. Il nécessite la construction d'une voie ferrée (le Transguinéen) et d'un port en eaux profondes, ainsi que des infrastructures connexes. Le cadre d'investissement est en cours de finalisation de même que le schéma de financement d'un montant de 20 milliards de dollars EU. Le projet générera plus de 18.000 emplois directs durant la phase de construction et 4.500 emplois directs pendant la phase d'exploitation.

B. Politique budgétaire

11. La politique budgétaire pour 2014 visera à dégager un espace fiscal suffisant pour maintenir un fort effort d'investissement conformément aux priorités du DSRP III tout en consolidant la stabilité macroéconomique. Le budget 2014, formulé en ligne avec le programme, a été approuvé par le Parlement le 31 décembre 2013. Les objectifs principaux de la politique budgétaire sont, entre autres, le soutien à la croissance économique, la satisfaction des besoins sociaux de base, et la maîtrise du déficit budgétaire en vue d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Pour atteindre ces objectifs, les politiques du gouvernement seront basées sur quatre axes: le renforcement de la mobilisation des recettes ; la maîtrise du niveau des dépenses et l'amélioration de leur qualité ; la réorientation des ressources en faveur de l'investissement ; et le recours à des financements assurant la soutenabilité budgétaire et supportant l'objectif de réduction de l'inflation. Les élections législatives récentes ont marqué la fin de la période de transition du régime militaire de 2009–10, permettant la reprise entière de nos relations avec les partenaires extérieurs, en particulier l'Union Européenne (UE). L'assistance budgétaire devrait augmenter tout comme les projets financés sur ressources extérieures.

Recettes

12. Le gouvernement entend renforcer significativement ses efforts de collecte de recettes en 2014. Les recettes sont projetées augmenter de 18,4 pourcent du PIB en 2013 à 19,7 pourcent du PIB en 2014. Du fait de difficultés dans le secteur minier, les recettes minières sont projetées baisser de leur moyenne de long terme de 4 pourcent du PIB à 2,8 pourcent du PIB en 2014 ; cette baisse est cependant plus que compensée par les taxes additionnelles du secteur non minier qui devraient augmenter de 15 pourcent pourcent du PIB en 2013 à 16,9 pourcent du PIB en 2014. Un élément important de cette augmentation significative est la normalisation de la situation sociopolitique, éliminant les problèmes sérieux survenus dans la collecte de recettes en 2013 et ramenant les efforts de collecte de recettes à leur niveau de 2012. De plus, le gouvernement introduira un nouveau mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers et augmentera les prix à la pompe d'environ 5 pourcent en début février 2014, réduisant les subventions implicites de deux tiers et augmentant les recettes publiques de 0,7 pourcent du PIB. Le gouvernement va lancer une étude sur les pratiques régionales pour guider les discussions avec les compagnies pétrolières en vue de la révision de certains paramètres de la structure des prix d'ici fin mars 2014. D'ici fin juin 2014 le gouvernement révisera les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques (par exemple, location du patrimoine bâti public, loyers pour la Cité des Nations, loyers pour l'utilisation des infrastructures minières, l'agence de régulation des postes et télécommunications, etc.) et le trésor public avec l'objectif de transférer ces ressources sur le compte unique du trésor (**repère structurel**) ; cette mesure améliorera les recettes budgétaires de 0,1 pourcent du PIB.

13. Le gouvernement va également renforcer les administrations douanière et fiscale conformément au plan d'action 2013–15 de modernisation de ces régies. Le service des moyennes entreprises (SME) de la direction nationale des impôts (DNI) a été entièrement

fonctionnel en janvier 2014. Sur la base d'un nombre connu d'environ 2,000 entreprises qui seront gérées par ce service, dont plusieurs payent actuellement de faibles taxes, cette mesure rapportera 0,2 pourcent du PIB de recettes additionnelles. La DNI va également reprendre ses efforts de recouvrement d'arriérés d'impôts ; du stock déjà audité de 1,4 pourcent du PIB, 0,4 pourcent du PIB est projeté être recouvré en 2014. De même, après les projets pilotes réussis en 2013, la Direction générale des douanes (DGD) prévoit augmenter sa collecte de recettes de plus de 0,3 pourcent du PIB à travers le renforcement des services de contrôle et de dédouanement, permettant de mieux maîtriser les exonérations et de minimiser les glissements tarifaires lors du dédouanement. Le budget 2014 alloue des fonds pour permettre aux régies de recettes d'atteindre leurs objectifs de collecte de recettes. De plus, le gouvernement a mis en place le 8 janvier 2014 une commission technique inter régies financières de suivi des progrès dans l'effort de collecte de recettes et qui dressera un rapport mensuel aux ministres chargés de l'économie, des finances et du budget. Afin de donner au contribuable des possibilités de recours, le gouvernement a pris les dispositions pour rendre opérationnelle la Commission d'appel fiscal.

14. Le gouvernement prendra des mesures pour sauvegarder l'intégrité de la TVA. Un mécanisme efficace de remboursement des crédits de TVA aux exportateurs est crucial pour assurer la viabilité des projets orientés vers l'exportation, surtout dans le secteur minier, et pour éviter l'émergence de pratiques alternatives qui saperaient tout le système de la TVA. Les services de la DNI et du Trésor ont conduit un travail de rapprochement et ont établi le stock des crédits de TVA à 389,3 milliards de GNF à fin décembre 2013. Le budget 2014 inclut un montant de GNF 102 milliards pour le remboursement d'une partie du stock de crédit de TVA. En janvier 2014, le gouvernement a établi un échéancier de remboursement de ce stock de crédits de TVA sur la période 2014–17, en concertation avec les compagnies minières concernées. Sur la base de l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI le gouvernement a introduit en janvier 2014 un nouveau mécanisme de remboursement des crédits de TVA qui fonctionne de la manière suivante : (i) un compte spécial pour le remboursement des crédits TVA a été créé à la banque centrale comme un sous-compte du compte unique du trésor ; il sera alimenté par des prélèvements mensuels équivalents à 5 pourcent du total de la TVA à l'importation et à l'intérieur du pays collectée durant le mois concerné ; (ii) les bénéficiaires de crédit de TVA soumettront à la Direction Nationale des Impôts (DNI) leurs demandes de remboursement et la DNI établira un état de remboursement qu'elle transmettra à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui effectuera le paiement par débit du compte spécial dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la demande de remboursement ; (iii) l'Inspection Générale des Finances effectuera un contrôle trimestriel des opérations du compte spécial qui sera transmis au ministre chargé de l'économie et des finances et publié au journal officiel.

Dépenses

15. L'objectif principal de la politique de dépense en 2014 est de maintenir un niveau élevé d'investissement public en dépit de l'augmentation des dépenses dans d'autres secteurs. La masse salariale devrait augmenter de 4,9 pourcent du PIB en 2013 à 5,1 du PIB, reflétant principalement l'impact en année pleine de l'augmentation des salaires indiciaires opérée en octobre 2013 et la mise en œuvre de la rémunération des statuts particuliers dans les secteurs de la

justice, santé, et éducation et de nouveaux recrutements dans la police. De plus, pour améliorer la fourniture d'électricité en attendant la mise en œuvre d'importantes mesures pour améliorer la viabilité financière de la compagnie plus tard en 2014 (voir para 31) les subventions d'exploitation à EDG vont augmenter de moins de 0,7 pourcent du PIB en 2013 à 0,9 pourcent du PIB (de GNF 324 milliards en 2013 à GNF 460 milliards en 2014), y compris pour une extension de 6 mois de la location de groupes thermiques, tandis que le service de la dette contractée en 2013 pour payer les arriérés des fournisseurs d'EDG va nécessiter un montant additionnel de 0,3 pourcent du PIB. Le budget inclut aussi des crédits pour apurer les arriérés de crédit de TVA (0,2 pourcent du PIB) et pour payer la seconde tranche de recapitalisation de la BCRG (0,3 pourcent du PIB).

16. En vue de pouvoir augmenter les investissements sur ressources intérieures, surtout pour les projets d'infrastructure en cours, le gouvernement va (i) arrêter les nouveaux recrutements nets (à l'exception des recrutements des 4.015 policiers en cours) jusqu'à la finalisation du recensement biométrique de la fonction publique et l'adoption d'un plan de réforme de la fonction publique – attendue d'ici décembre 2014 (**repère structurel**) – qui est en préparation avec l'assistance de la Banque mondiale ; (ii) maintenir les dépenses sur biens et services à un niveau nominal légèrement inférieur à celui de 2013, pour refléter les efforts de réduction des gaspillages dans la dépense publique et pour réformer les marchés publics. Ceci implique une baisse de 5,8 pourcent du PIB en 2013 à 4,9 pourcent du PIB en 2014. De plus, le gouvernement compte signer d'ici avril 2014 un contrat de performance avec la direction d'EDG pour contenir son besoin d'assistance financière au montant budgétisé et pour éviter de nouveaux arriérés (**repère structurel**). En conséquence, les investissements sur ressources intérieures sont projetés passer de 5 pourcent pourcent du PIB en 2013 à 6,9 pourcent du PIB en 2014 ; en incluant les dépenses d'investissement sur ressources extérieures, l'investissement public total est projeté passer de 9,4 pourcent du PIB en 2013 à 12,2 pourcent du PIB en 2014.

17. Le financement du budget 2014 est entièrement bouclé. Le déficit du solde de base du budget sera contenu à 2,6 pourcent du PIB, comme en 2013. En plus des dons budgétaires extérieurs, estimés à 1.7 pourcent du PIB, des financements proviendront également des la troisième tranche du prêt budgétaire de l'Angola (39 millions de dollars EU). Le financement bancaire net du budget sera limité à l'utilisation des dépôts restant des recettes exceptionnelles de 2011 dans le Fonds Spécial pour l'Investissement (FSI ; 125 millions de dollars EU – 1,8 pourcent du PIB ; plus le reliquat de 28 millions de dollars E.U. (0,4 pourcent du PIB) de 2013). La structure de gouvernance du FSI, préparée avec l'assistance de la Banque mondiale, a été adoptée en décembre et le directeur du secrétariat technique et les experts internationaux qui l'assistent seront nommés d'ici fin mars. Cela permettra d'assurer que ces recettes sont utilisées de façon efficace et soutenable. Toute nouvelle recette exceptionnelle qui pourrait provenir de la revue en cours des contrats miniers existants ou de nouveaux projets sera déboursée dans le FSI pour le financement de projets d'investissement.

C. Politiques monétaire et des changes pour 2014

18. La BCRG continuera à axer sa politique sur la maîtrise de la base monétaire afin de consolider la tendance baissière du taux d'inflation et d'atteindre l'objectif pour les réserves internationales. Néanmoins, après avoir mis en œuvre une politique monétaire très stricte ces dernières années, elle considère qu'un assouplissement progressif ne remettra pas en cause les

acquis en matière de stabilisation macroéconomique. Elle surveillera de près l'impact de la réduction du ratio des réserves obligatoires de décembre 2013 avant de considérer toute possibilité de réduction additionnelle plus tard pendant l'année 2014, dans la limite des objectifs sur l'inflation et les réserves internationales. En attendant, dans le but d'améliorer la flexibilité de la politique monétaire et permettre des interventions plus fondées sur les mécanismes de marché, la BCRG élargira son éventail d'instruments indirects. Cela pourrait prendre la forme d'émission de titres de régulation monétaire ou l'utilisation de bons du trésor de son propre portefeuille provenant de la titrisation des avances à l'État. Elle étudie également la possibilité de mise en place des facilités permanentes, y compris pour des opérations de rachats. Elle sollicitera l'assistance technique du FMI pour développer des outils et méthodes analytiques pour approfondir sa compréhension des conditions de liquidité de l'économie, et des canaux de transmission de la politique monétaire et pour développer un marché interbancaire. Des recommandations concrètes dans cette perspective sont attendues du rapport sur l'évaluation du secteur financier guinéen qui devrait être validé d'ici mars 2014.

19. Le taux de change continuera à être déterminé sur la base de mécanismes de marché.

Pour améliorer davantage la détermination du taux de change par le marché, la BCRG compte élargir la marge de fluctuation du taux établi par les banques par rapport au taux du MIC de 3 pourcent à 5 pourcent. Elle sollicitera l'assistance technique du FMI pour consolider les mesures déjà prises pour l'ajustement immédiat du taux de change officiel au taux du marché. Elle finalisera le règlement intérieur du MIC, en prenant en compte les recommandations de l'assistance technique du FMI. D'ici fin juin 2014 la BCRG finalisera sa politique d'investissement des réserves des change et renforcera les capacités opérationnelles de la Direction des Changes, à travers la mise en place de la salle des marchés et la formation du personnel.

20. La BCRG renforcera davantage la supervision bancaire pour améliorer la solidité du secteur financier.

En 2013 elle a demandé aux banques de rehausser le niveau de leur capital social à au moins 65 milliards de FG d'ici fin juin 2014 à 80 milliards d'ici juin 2015 et à 100 milliards FG d'ici juin 2016. Elle renforcera la supervision bancaire sur dossier et sur place avec l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest et finalisera et adoptera les textes sur le nouveau plan comptable bancaire d'ici fin 2014. La liquidation de la BADAM est en cours et bientôt sera engagé le remboursement des dépôts jusqu'à GNF 10 millions. Elle renforcera la solidité du secteur de la micro finance et finalisera la révision du Code des Assurances et engagera des réflexions sur la bancassurance et la micro assurance.

21. Le capital de la BCRG sera renforcé davantage par un second décaissement du gouvernement en 2014.

Pour évaluer ses besoins de capital à long terme elle a sollicité l'assistance technique du FMI. De plus, le nouveau projet de statut de la Banque Centrale a été soumis au gouvernement le 18 novembre 2013 et devrait être adopté en 2014. Pour plus de transparence, elle publiera sur son site l'audit spécial des réserves de change au 30 juin 2013, et l'audit du niveau des avoirs intérieurs nets et des réserves internationales nettes indiqué dans la Situation Monétaire Intégrée (SMI) au 30 juin 2013. A la suite du récent décret nommant les membres de la CENTIF, le gouvernement a développé un plan d'action pour rendre cette structure pleinement opérationnelle d'ici fin mai 2014, en dotant la cellule de locaux et de ressources financières et techniques à même d'assurer son autonomie de fonctionnement, conformément aux dispositions des Articles 19 et 20 de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

D. Réformes structurelles

22. Les réformes structurelles demeurent une priorité du gouvernement et une condition *sine qua non* pour une plus forte croissance, la réduction de la pauvreté, et pour que le pays bénéficie de ses ressources naturelles. Bien que l'agenda de réformes ait subi des retards en 2013, les progrès ont continué et plusieurs mesures importantes ont été mises en œuvre un peu plus tard que prévu et d'autres seront mises en œuvre bientôt. Le gouvernement croit fermement que la fixation d'objectifs ambitieux est importante pour maintenir l'élan des réformes ; néanmoins, les réformes et dates cibles décrites plus bas sont réalistes, bien que plusieurs mesures dépendent de la disponibilité de l'assistance technique. Les mesures structurelles clés visent à renforcer davantage la gestion des finances publiques et la fonction publique, et à réformer le secteur minier et à restaurer la viabilité financière du secteur de l'électricité tout en augmentant la fourniture de l'électricité.

Gestion des finances publiques

23. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de son programme de modernisation de la gestion des finances publiques, en vue d'assurer l'effectivité des transformations opérées en 2011-13, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Un plan stratégique de réforme des finances publiques sera validé d'ici mars 2014 à la lumière des résultats de l'évaluation PEFA conduite en 2013 avec l'assistance technique du FMI, ainsi que de la revue des dépenses publiques de la Banque mondiale. Ce plan comprendra la mise en œuvre des réformes induites par les nouveaux textes portant sur la Loi Organique Relative aux Lois de Finance (LORF), le Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGGBCP), le décret sur la gouvernance et la transparence des finances publiques et le nouveau Code des marchés publics. Les mesures phares du plan d'action de ce plan sont déclinées ci-dessous :

- Pour mettre en conformité le cadre juridique et institutionnel national des marchés publics avec les standards internationaux le gouvernement approuvera les textes régissant les attributions des principaux acteurs impliqués, y compris l'Administration Centrale des Grands Projets (ACGP) logée à la Présidence de la République, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), et la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics d'ici fin juin 2014 (**repère structurel**).
- Dans le contexte du rapport sur la première année de mise en œuvre du DSRP, le gouvernement adoptera avant fin juin 2014, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle pour mieux cibler les dépenses de réduction de la pauvreté (**repère structurel reprogrammé**).
- Le gouvernement prendra une décision concernant le traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10) suite aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI, et produira les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012 d'ici fin juin 2014 (**repère structurel reformulé et reprogrammé**).
- Le gouvernement achèvera l'interconnexion informatique des régies de recettes avec la Direction nationale des marchés publics, le Trésor et la BCRG d'ici fin septembre 2014.

- Pour augmenter les recettes foncières, le comité ad hoc responsable de la réforme de la fiscalité foncière développera avant fin mars 2014 un programme de travail comprenant la réalisation d'une étude, d'ici fin septembre 2014, avec l'assistance technique du FMI.
- Le gouvernement installera le secrétariat technique du FSI qui devra soumettre à son comité de direction les critères d'éligibilité des investissements publics au financement du FSI avant fin mars 2014.
- Avec l'assistance de l'AFD, le gouvernement approuvera un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs d'ici décembre 2014, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 (**repère structurel**).

Réforme de la fonction publique

24. La réforme de la fonction publique vise à améliorer la productivité de l'administration, et la gestion des recrutements, des carrières et de la masse salariale. Le gouvernement entend adopter un plan de réforme de la fonction publique basé sur les résultats du recensement biométrique et le plan d'action du HCREMA d'ici fin décembre 2014 (**repère structurel reprogrammé**). En 2013, le gouvernement a finalisé le recensement biométrique de la douane et de la police ; avec l'assistance de la Banque mondiale, un consultant pour la mise en œuvre du recensement biométrique pour la totalité de la fonction publique vient d'être recruté avec l'objectif de finaliser cette opération avant fin-septembre 2014. La mise en œuvre du plan d'action du Haut Commissariat pour la Réforme de l'État et la Modernisation de l'Administration (PREMA) sera axée sur le recensement biométrique et l'étude sur l'élaboration de la Stratégie de la Réforme de la Fonction Publique et de la gestion des effectifs ; cette dernière devrait être finalisée d'ici mi-2014. Suite à la réforme de la fonction publique, le gouvernement mettra en œuvre un nouveau mode de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines basé sur un recrutement sur voie de concours exclusivement et pour des postes vacants budgétairement autorisés pour mieux maîtriser les effectifs et la masse salariale. Les mesures ci-après seront mises en œuvre : (i) la mise à jour des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Administration Publique (IGAP) d'ici mars 2014 ainsi que le renforcement de ses capacités de contrôle (recrutement, formation, manuel de procédures) ; (ii) l'évaluation du déficit compétences/postes pour les futurs recrutements (d'ici juin 2014) ; (iii) l'élaboration et l'informatisation des cadres organiques et la description des postes (d'ici juillet 2014) ; et (iv) après le recensement biométrique, la programmation du redéploiement des agents payés non postés et excédentaires et des préretraites (décembre 2014).

Amélioration du climat des affaires

25. L'amélioration du climat des affaires reste un objectif clé du gouvernement, car elle est cruciale pour augmenter l'investissement et la croissance, réduire la pauvreté, et pour faire de la Guinée un pays émergent. Dans ce cadre, l'approbation de la loi sur les incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances 2014 ainsi que la soumission du nouveau code des investissements au parlement lors de la session parlementaire d'avril 2014 seront des étapes importantes pour faciliter les investissements. Pour éliminer les doubles emplois et les inefficacités provenant de la dispersion des prérogatives entre les agences et les ministères impliqués dans la

promotion des investissements, la loi sur les incitations fiscales sera amendée pour clarifier les procédures d'accès aux incitations fiscales, leur contrôle et leur supervision. D'ici avril 2014, le gouvernement créera une Unité de Coordination des Réformes du Secteur Privé au sein du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes entreprises. D'ici juin 2014, le gouvernement approuvera un programme de réforme de la justice. Ce programme comportera un volet visant à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux, ainsi qu'un calendrier pour la création d'un Tribunal du Commerce.

26. Le gouvernement prendra d'ici fin mars 2014 un décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de la Promotion des Investissements Privé (APIP). Ce décret sur l'APIP sera conforme à la loi sur les établissements publics à caractère administratif et tiendra compte des observations de la Banque mondiale, de la SFI et des autres partenaires. Un consultant international sera recruté d'ici mars 2014, avec l'appui du Projet d'Appui à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) de la Banque mondiale, et mis à la disposition de l'APIP pour proposer une stratégie de promotion des entreprises et un plan d'affaires.

Politique minière

27. La politique minière continuera à promouvoir les investissements miniers et à assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des contrats. Il s'agit d'apporter l'appui nécessaire aux projets en cours de développement et de veiller au respect des engagements légaux et contractuels pour faciliter le passage desdits projets à la phase de production conformément au calendrier prévu. Le gouvernement accélérera les efforts pour finaliser le cadre d'investissement pour le projet Simandou qui sera soumis au Parlement pour ratification dans les mois à venir. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement approuvera d'ici fin mars 2014 les recommandations de l'étude sur le schéma directeur des infrastructures auxiliaires au secteur minier (portuaire et ferroviaire) ; une étude sur l'organisation de la recherche artisanale d'or devrait être finalisée d'ici fin juin 2014. Pour rassurer les investisseurs et maximiser ses revenus tirés de ce secteur, le gouvernement redoublera d'efforts pour valider le processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives d'ici avril 2014. Pour assurer la transparence dans la gestion des titres miniers, la modernisation du cadastre minier sera finalisée d'ici fin 2014. Le gouvernement assurera que toutes les nouvelles conventions minières sont strictement en ligne avec le code minier. Pour mettre les investisseurs sur le même pied d'égalité, le gouvernement appliquera strictement les règles du nouveau code minier pour concéder de nouveaux titres et concessions miniers.

28. Le gouvernement entend compléter la revue de tous les contrats miniers avant fin 2014. À cette fin, le Comité Technique chargé de la révision des titres miniers établira un calendrier de travail pour la revue des contrats qui sera approuvé d'ici fin février 2014 par le Comité Stratégique. Avec le soutien de la BAD, le comité technique a recruté un consultant expert juriste pour l'aider à coordonner les interventions du consortium des cabinets juridiques qui travaillent directement sur les conventions ; et la procédure de recrutement d'un analyste financier pour appuyer le processus de revue par l'utilisation, l'amélioration et la maintenance des modèles financiers est en cours.

29. Le gouvernement prévoit de réformer le cadre institutionnel de la SOGUIPAMI, l'entité publique créée pour gérer les participations de l'Etat dans le secteur minier. Avec le support de

la Banque mondiale, une étude est en cours pour formuler des recommandations sur le rôle possible de la SOGUIPAMI et ses relations avec l'administration publique. Le gouvernement compte adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude d'ici fin juin 2014 (**repère structurel reprogrammé**). Le budget 2014 inclut les crédits nécessaires au fonctionnement de cette société de sorte qu'elle puisse démarrer ses activités dans les limites définies par le consultant. La SOGUIPAMI soumettra tous les trimestres à son conseil de surveillance un rapport d'activités et les comptes de la société afin d'assurer un contrôle sur ses activités. Elle publiera sur son site web ses états financiers ainsi que toutes les conventions dans lesquelles elle est impliquée. Elle soumettra avant la fin de l'année 2014 à son Conseil de Surveillance les fiches de projets de recherches minières conformément aux recommandations dudit conseil.

Secteur énergétique

30. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de politiques et réformes décrites dans la Lettre de Politique sur le Développement du Secteur Énergie, telle que révisée en 2012. Les objectifs de moyen et long terme sont de i) augmenter l'accès à l'électricité ; ii) améliorer la gouvernance et la viabilité financière d'EDG ; et iii) réduire la dépendance de la Guinée à l'énergie fossile en développant le grand potentiel hydroélectrique de la Guinée. Le plan de redressement d'EDG mis à jour et préparé avec l'assistance de la Banque mondiale définit six projets prioritaires : i) la réhabilitation et le renforcement de la production hydroélectrique ; ii) la réhabilitation des groupes thermiques de Tombo III et V de Conakry ; iii) l'assistance à la réforme d'EDG, en particulier en établissant un partenariat stratégique ou un contrat de gestion avec un opérateur de référence ; iv) la restructuration et le renforcement du secteur à travers l'assistance technique à la réforme du secteur ; revue de la loi sur l'électricité ; et adoption d'une loi sur les partenariats public-privé en vue de préparer la participation du secteur privé au secteur ; v) la réhabilitation et renforcement du réseau de transport de l'énergie électrique ; et (vi) l'adjonction au réseau de la capacité de production thermique pour 100 MW.

31. Les mesures clés qui devraient être complétées en 2014 sont :

- Réhabilitation de Tombo III et Tombo V, et la mise en service avant fin décembre de la totalité de l'adjonction thermique de 100 MW dont la première tranche dite Tombo I sera lancée d'ici fin mai 2014. Ceci devrait permettre à cette date d'accroître de 48 MW la puissance disponible sur le réseau. D'ici là, le gouvernement entend proroger le contrat de location de puissance temporaire de 50 MW jusqu'en septembre 2014. Un audit de l'exécution du contrat d'adjonction thermique de 100 MW a été complété en janvier 2014 pour faciliter les négociations relatives au bon achèvement dudit contrat.
- Soumission au Parlement d'une nouvelle loi sur l'électricité et d'une loi sur les partenariats public-privé d'ici décembre 2014 ; le gouvernement adoptera les textes d'application de ces lois d'ici mars 2015.
- Améliorer la viabilité financière et la gouvernance d'EDG. Le gouvernement entend, en plus de la signature d'un contrat de performance avec la société ajuster progressivement les

tarifs, à partir de mars. Avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI, un partenaire pour la gestion d'EDG devrait être recruté d'ici fin décembre 2014 (**repère structurel**). EDG complétera les préparatifs pour l'installation de compteurs (prépayés) d'ici fin juin et accélérer la distribution de près de 2 millions d'ampoules basse consommation. EDG continuera à être supervisé par un conseil de surveillance assisté d'un contrôleur financier qui supervisera la gestion financière quotidienne d'EDG, assurant que ses dépenses restent en ligne avec ses recettes et que la subvention du gouvernement est strictement limitée à 460 milliards.

- Mettre en place un mécanisme de coordination et de mobilisation des financements des bailleurs de fonds en appui aux projets prioritaires du plan de redressement du secteur de l'électricité avant fin mars 2014.

Secteur agricole

32. L'autosuffisance alimentaire en 2017 demeure le principal objectif de la politique agricole. Les actions du gouvernement continueront à faciliter l'accès des paysans aux semences et engrais de qualité, et à renforcer l'équipement des agriculteurs et les capacités des services publics en charge de la recherche agronomique, de la vulgarisation et des statistiques. Ces efforts permettront de maintenir une croissance élevée de la production rizicole et de préparer les conditions pour réaliser à partir de 2015 des investissements supplémentaires dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts seront aussi engagés pour relancer les exportations de café, avec la finalisation du processus d'accord du café ziama, et la filière fruits et légumes et le coton.

33. Le gouvernement entend entreprendre les actions suivantes dans la réforme du secteur agricole en 2014. Suite aux actions déjà engagées depuis 2011, il va accélérer le rythme de préparation des aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau, et de désenclaver les bassins de production, avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Le système d'informations sur les marchés sera renforcé et les organes de la Chambre nationale d'Agriculture seront renouvelés avec l'organisation d'élections consulaires d'ici fin juin 2014. La loi d'orientation agricole sera adoptée et promulguée d'ici juin 2014 afin de jeter les bases juridiques de la transformation de l'agriculture traditionnelle et de la sécurisation foncière des investissements privés. Le gouvernement adoptera d'ici fin avril 2014 un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la Revue des Dépenses Publiques de la Banque Mondiale. Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement identifiera d'ici mars 2014 les mesures pour assurer que le compte revolving supportant la campagne agricole reçoit tous les paiements provenant de la vente des intrants et équipements qu'il finance et que ce compte est géré pour assurer sa soutenabilité.

E. Financement du programme

34. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2014 est entièrement couvert. L'essentiel des financements viendra de ressources extérieures, y compris les dons projets, les appuis budgétaires et les prêts pour des projets d'investissement. Les principaux

bailleurs sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, Abu Dhabi, et l'Arabie Saoudite, tandis que la Chine fournira l'essentiel des prêts projets, principalement pour le projet hydroélectrique de Kaleta. Le budget bénéficiera d'une économie sur le service de la dette suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012. Presque tous les créanciers membres du Club de Paris ont signé, ou pourraient signer dans un futur proche, les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et les efforts additionnels. Les créanciers multilatéraux ont déjà fourni la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, à l'exception de deux institutions avec lesquelles les discussions sont en cours. En outre, le gouvernement poursuit les discussions avec les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Cependant, une grande partie n'a pas répondu à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, mais plusieurs n'ont pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit devraient couvrir les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

35. Les autorités continueront de ne mobiliser que des dons et des prêts concessionnels, quoique cela puisse s'avérer difficile à cause de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles des bailleurs, notamment pour les grands projets d'infrastructures et énergie. Dans ce contexte, l'Etat a décidé qu'il ne participera pas dans le capital de la société d'infrastructure du projet Simandou. Afin d'assurer une gestion prudente de la dette, le gouvernement créera un Comité national de la dette en mars 2014. Ce Comité devrait adopter une Déclaration de politique d'endettement public, qui est en voie de finalisation, et la soumettre au conseil des ministres en avril 2014. L'objectif de cette politique est de s'assurer que les besoins de financement public sont couverts au moindre coût possible en maintenant les risques à un niveau raisonnable sans compromettre la viabilité macroéconomique tout en réalisant un développement durable. Le Gouvernement sollicitera l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs) pour mettre en œuvre son plan d'action (qui sera finalisé en mars 2014) pour renforcer la gestion de la dette publique. Notamment, les autorités ont l'intention de démarrer en 2014 le processus d'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme pour laquelle elles solliciteront l'assistance technique la Banque mondiale et du FMI. En plus, pour mieux centraliser la gestion de la dette publique et améliorer la formulation de la politique d'endettement public, le gouvernement intégrera dans une seule base de données les données sur la dette intérieure et la dette extérieure.

SUIVI DU PROGRAMME

36. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. En ligne avec la Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques, un projet de loi statistique révisé sera soumis au Parlement d'ici avril 2014. Ce projet de loi décrira le cadre institutionnel pour le Système Statistique National. Pour renforcer davantage les comptes nationaux, l'Institut National de la Statistique améliorera la qualité des données concernant la production d'énergie électrique par les indépendants et les miniers et approuvera une méthodologie pour estimer la valeur ajoutée

dans le secteur de la construction. Cet effort s'élargira au recensement de la production d'eau potable par les particuliers et les forages réalisés par le gouvernement et les partenaires au développement. Le gouvernement validera les nouveaux comptes nationaux avec 2006 comme année de base d'ici mars 2014.

37. Le gouvernement renforcera la Cellule Technique de Suivi des Programmes(CTSP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Il mettra en œuvre les recommandations du consultant recruté avec l'assistance de l'Union Européenne. En particulier, d'ici fin mars 2014 et avec l'assistance des bailleurs il renforcera les ressources humaines, institutionnelles et financières de la CTSP conformément aux recommandations du consultant recruté par l'Union Européenne (**repère structurel**) ; en particulier, il recrutera 7 consultants nationaux et fournira à la Cellule les bureaux et l'équipement nécessaire.

38. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1, 2 et-3 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La troisième année du programme se terminera fin décembre 2014. La quatrième (cinquième) revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2013 (juin 2014) devrait être achevée au plus tard en avril 2014 (octobre 2014).

39. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à (i) ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire des pratiques de changes multiples, (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, et (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2013–14 ^{1/}
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2013								2014			
	Juin		Sept.		Déc.		Mar.	Jun.	Sept.	Déc.		
	CR	Est.	Statut	Objectifs Indicatifs	Est.	Statut	CR	Prél.	Objectifs Indicatifs	CR	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs
Critères de réalisation quantitatifs												
Solde de base (plancher)	-475	189	Réalisé	-1,115	-196	Réalisé	-1,486	-1,140	-354	-635	-934	-1,267
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	4,969	3,623	Réalisé	4,596	3,319	Réalisé	4,540	4,157	4,785	5,018	5,130	5,108
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	680	42	Réalisé	1,069	201	Réalisé	1,221	1,132	639	879	999	1,074
Réerves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 2/	344	534	Réalisé	458	541	Réalisé	427	568	431	459	412	442
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 3/6/	363	363	Réalisé	363	363	Réalisé	363 7/	363	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 4/	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs												
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 5/	2,367	1,690	Non réalisé	3,077	2,579	Non réalisé	4,200	3,321	1,060	2,167	3,166	3,784
Pour mémoire:												
Base monétaire (plafond)	6,619	6,442	Réalisé	7,028	6,722	Réalisé	6,770	7,324	7,360	7,221	7,413	7,413

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Calculé sur base des taux de change du programme.

3/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément dont équivalant à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

4/ Critère de réalisation continu.

5/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

6/ Plafond établi sur les prêts contractés avec EXIMBANK de Chine (334 65 million de dollars EU), la BDC (10,53 millions de dollars EU), et le Fonds de l'IOPEP (17 millions de dollars EU). Ces prêts ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012.

Tableau 2. Guinée: Repères structurels du programme appuyé par la FEC (2013)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Soumettre au parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières.	Fin mai 2013	Réalisé avec du retard. Loi soumise avec la loi de finances initiale 2014 et approuvée en fin décembre 2013.	Séparer la fonction de réglementation des investissements et les incitations fiscales.
Adopter et publier les textes d'application du nouveau code minier, de même que la convention minière type.	Fin juin 2013	Réalisé partiellement avec du retard. Les décrets ont été signés le 17 janvier 2014 et seront publiés dans le journal officiel bientôt. Repère structurel non reprogrammé puisque presque réalisé.	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante de l'État dans les recettes minières du pays.
Soumettre au parlement un projet de loi pour reviser le code d'investissement.	Fin juin 2013	Non réalisé et reporté ; repère structurel reprogrammé. Projet soumis à l'approbation du gouvernement et devrait être soumis au parlement d'ici juin 2014.	Pour réduire les dépenses fiscales et améliorer l'environnement pour le secteur privé.
Adopter un programme de réforme du secteur de l'électricité et la gouvernance d'Électricité de Guinée (EDG), conformément aux recommandations de la réunion des partenaires au développement sur l'énergie d'avril 2013.	Fin juin 2013	Réalisé. Le programme a été adopté en janvier 2013 et reconfirmé le 29 juillet 2013 ; un comité interministériel de suivi du secteur a été mis sur pied.	Améliorer la gouvernance et les performances d'EDG et réduire les subventions budgétaires.
Adopter la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.	Fin juin 2013	Réalisé. L'arrêté portant structure de gouvernance du FSI a été signé en juin 2013 et enregistré le 23 décembre 2013.	Promouvoir la viabilité budgétaire et la croissance économique par une utilisation plus coût-efficace des recettes minières exceptionnelles.
Nommer un liquidateur pour la banque BADAM avec des termes de référence qui assurent notamment que les avances de la BCRG à la BADAM et les dépôts inférieurs ou égaux à GNF 10 millions seront remboursés	Fin juin 2013	Réalisé	Protéger le système bancaire et les petits déposants, tout en limitant le recours au budget de l'État

Tableau 2. Guinée: Repères structurels du programme appuyé par la FEC (2013) (suite)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change.	Continu, commençant 1 ^{er} août 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel non reprogrammé car mise en œuvre prévue pour début février.	Protéger les recettes budgétaires.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique et sur le plan d'action du HCREMA.	Fin septembre 2013	Non réalisé et reporté ; repère structurel reprogrammé. Le recrutement du consultant pour mener le recensement biométrique a pris du retard. Le processus est maintenant lancé avec l'assistance de la BM et les discussions avec les partenaires sociaux sont en cours	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité du gouvernement.
Préparer un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure avec l'assistance technique de l'Union Européenne.	Fin octobre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel non reprogrammé car action presque réalisée. Le plan est en cours de finalisation et devrait être adopté d'ici mars 2014.	Renforcer la gestion de la dette extérieure.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGJIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques.	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel reprogrammé. Suite aux difficultés initiales de recrutement du consultant, l'étude est en cours et le rapport est attendu d'ici mars 2014.	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat; et limiter les risques financiers.
Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes administratifs de l'État pour 2005 à 2012.	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. L'approche initiale ne pouvait être mise en œuvre par manque de données sur les premières années de la période, reflétant la turbulente situation politique et sociale du moment. Un travail basé sur une approche différente est en cours.	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique GGBCP).	Fin décembre 2013	Non réalisé et reporté. Repère structurel reprogrammé. Une assistance technique additionnelle était nécessaire. La préparation des textes est en cours avec l'assistance technique du FMI.	Limiter les risques pour le budget de l'Etat; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.

Tableau 3. Guinée: Repères structurels du programme supporté par la FEC pour 2014

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Renforcer les ressources, institutionnelles et financières de la CTSP et lancer le processus de recrutement des experts nationaux conformément aux recommandations de l'étude financée par l'Union Européenne	Fin mars 2014		Améliorer le suivi du programme
Signer avec la direction d'EDG un contrat de performance qui assure que les besoins d'assistance financière d'EDG seront limités aux montants inclus dans le budget et que les arriérés sur les fournisseurs seront évités.	Fin avril 2014		Réduire les risques budgétaires.
Soumettre au parlement un projet de loi révisant le code d'investissement.	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Réduire les dépenses fiscales et améliorer le climat des affaires.
Adopter les textes régissant les attributions des principaux acteurs (ACGP, ARMP, DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics	Fin juin 2014		Conformer le cadre des marchés publics avec les standards internationaux
Décider du traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10), en se basant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI et produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012	Fin juin 2014	Repère structurel reformulé pour refléter les contraintes de gestion des années exceptionnelles	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.

Tableau 3. Guinée: Repères Structurels du programme supporté par la FEC pour 2014 (suite)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Limiter les risques pour le budget de l'Etat; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Réviser les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques et le trésor pour transférer ces ressources sur le compte unique du trésor.	Fin juin 2014		Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat; et limiter les risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle	Fin juin 2014	Repère structurel reprogrammé	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration (HCREMA)	Fin décembre 2014	Repère structurel reprogrammé	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI	Fin décembre 2014		Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10.	Fin décembre 2014		Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement

Pièce Jointe 2. : Guinée : Protocole D'Accord Technique

Conakry, le 1^{er} février 2014

INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 3 mai 2014 (Supplément).

DÉFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A Critères de réalisation quantitatifs

4. **Le solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les dépenses de base de l'État. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. **Les avoirs intérieurs nets (AIN)** de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. **Le financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale (PNT2); et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.
7. **Les réserves internationales nettes (RIN)** de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la

disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre de 2013, du 31 décembre 2013 (1205.9 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2014 et au cours du 30 juin 2014 pour le second semestre 2014. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2013, aux cours de change du 28 juin 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6808,8444 FG/\$E.U.), le DTS (1,5039 \$E.U./DTS), l'euro (1,3080 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; pour premier semestre 2014, aux cours de change du 31 décembre 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7005,8314 FG/\$E.U.), le DTS (1,5400 \$E.U./DTS), l'euro (1,3783 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2014, au cours de change du 30 juin 2014.

8. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. Ce critère de réalisation relatif aux nouveaux prêts extérieurs à moyen terme non concessionnels en 2013 comprend une provision pour quatre prêts projets d'un montant total de 362,53 millions de dollars E.U. Ces prêts, tous non concessionnels, sont : (i) un emprunt auprès d'Eximbank de Chine d'un montant de 335 millions de dollars EU – contracté le 4 janvier 2013 – pour financer le projet du barrage hydroélectrique guinéen de Kaléta (Prêt China Exim Bank PBC No. 49 Total No. 437) ; (ii) un emprunt de 10,53 millions de dollars EU – contracté le 24 août 2012 – auprès de la Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) , pour financer la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution électrique (Prêt No. 67/AP/LA/BIDC/EBID/08/2012); (iii) un emprunt de 10 millions de dollars E.U. – contracté le 7 mars 2012 – auprès du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour le financement du programme national d'appui aux filières agricoles (Prêt No. 1429P) ; et (iv) un emprunt de 7 millions de dollars E.U. – contracté le 29 janvier 2013 – auprès du Fonds pour le développement international de l'OPEP pour le financement du projet d'approvisionnement en eau dans cinq villes (Prêt No. 1481P). En 2014 ce critère de réalisation est fixé à zéro.

10. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

11. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

12. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. **La variation nette des dépenses en cours** correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

13. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

14. La base monétaire, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C Dette extérieure

15. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 31 août 2009.² Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91).

fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

16. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

17. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

D Ajustements des critères de réalisation du programme

18. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés extérieurs programme, et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure, recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2013–14
(Milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2012		2013				2014			
	Juin		Sept.		Déc.		Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Prog.	Réal.	Prog.	Réal.	Prog.	Réal.				
Assistance extérieure nette	-112	-207	365	-84	688	32	-139	-29	85	471
Aide budgétaire (dons + prêts)	77	0	626	174	1051	419	0	309	523	1111
Service du de la dette extérieure	-170	-216	-242	-279	-315	-413	-140	-338	-438	-639
Intérêt	33	36	56	57	76	72	37	56	91	115
Principal	137	180	186	223	238	341	103	282	347	524
Paiement d'arriérés	-340	9	-340	21	-1011	26	-218	-720	-720	-1043
Allègement de dette	321	0	321	0	963	0	218	720	720	1043
Recettes minières exceptionnelles attendues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nettes des dépenses en cours	-93	42	-185	42	-244	-166	-101	-72	-25	5

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

19. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés.⁵

20. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).

21. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »

- Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.
- Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).

⁵ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

22. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- *Toute entrée de recettes minières exceptionnelles sera transférée dans le fonds spécial d'investissement (FSI) pour être affectée à des dépenses d'investissement. Pour 2014, le montant de recettes minières exceptionnelles programmé est de zéro.*
- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80 pourcent de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20 pourcent de l'excédent (permettant l'utilisation de 25 millions de dollars EU de l'excédent, ou 0,4 pourcent du PIB pour des dépenses d'investissement).*
- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100 pourcent de l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 125 millions de dollars EU (épargnant ainsi dans le FSI l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires sur un horizon moyen-termiste pour des dépenses d'investissement identifiées dans le programme d'investissement public).*

23. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. Les Définitions pour le TOFE

24. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés

par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

25. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandaterments de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

26. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

27. Le financement extérieur comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

28. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

29. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle	Le 15 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent



GUINÉE

Le 3 février 2014

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	9
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–13	10
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	13
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	14

RELATIONS AVEC LE FMI

En janvier 2014

Statut : **Date d'adhésion au FMI: 28 septembre 1963**

Article VIII

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% Quote-part
<u>Quote-part</u>	107.10	100.00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	107.03	99.93
<u>Position de réserve au FMI</u>	0.08	0.07

Département des DTS:	Millions de DTS	% Allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	102.47	100.00
<u>Avoirs</u>	96.82	94.49

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	55.58	51.90

Derniers accords financiers :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	24 fév. 2012	23 fév. 2015	128.52	55.08
FEC ^{1/}	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69.62	24.48
FEC ^{1/}	02 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64.26	25.70

Projections des obligations financières envers le FMI ^{2/}

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal				1.84	9.68
Commissions/intérêts	<u>0.01</u>	<u>0.15</u>	<u>0.15</u>	<u>0.15</u>	<u>0.13</u>
Total	<u>0.01</u>	<u>0.15</u>	<u>0.15</u>	<u>1.98</u>	<u>9.82</u>

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide promise	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) ^{3/}	639.00
dont: aide du FMI (en millions de dollars EU)	36.01
(équivalent DTS en millions)	27.80
Date du point d'achèvement	Sep 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montant versé en faveur du pays membre	27.80
Assistance transitoire	11.30
Solde au point d'achèvement	16.49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ^{4/}	7.45
Total des décaissements	35.25

^{1/} Ancienne FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés est présenté dans cette section.

^{3/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{4/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : **sans objet**

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : **sans objet**

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2007 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a été achevée en avril 2012. Elle a relevé que les risques de détournement et de communication d'informations financières erronées restaient élevés, mais que la situation s'était quelque peu améliorée depuis l'évaluation de 2007. Pour atténuer les risques pour le futur programme, les services du FMI ont proposé que des auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires, que la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires, qu'elle adopte et mettent en œuvre les standards internationalement reconnus de reporting financiers, et que le Conseil approuve une politique et des principes d'investissement. Ces mesures sont requises à court terme, mais il est tout aussi important que des mesures soient prises en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG a commencé la mise en œuvre de ces recommandations.

Régime de change

La Guinée revient à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009-10; le régime de facto est classé dans la catégorie «Autres régimes dirigés». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. Un conseiller résident financé par le FMI prête son concours à la BCRG pour examiner ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

Assistance technique 2011–14
Année civile 2011

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dette publique	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2012

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2013

Fourisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Évaluation PEFA	20 mars - 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	24-30 avril 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	8-19 avril
Département des finances publiques	Validation de l'évaluation PEFA	25 juin - 3 juillet 2013 1/
Département des finances publiques	Budgétisation des ressources naturelles	Septembre 2013 1/
Département des finances publiques	Prévision des recettes minières	Octobre 2013 1/
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013

Source : services du FMI.

1 Prévus.

Année civile 2014

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier-15 février 2013
FAD	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier-1er février 2013
FAD	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
FAD	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
FAD	Évaluation PEFA	20 mars-3 avril 2013
FAD	Cadrage des entités extrabudgétaires	29 avril-3 mai 2013
FAD	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
FAD	Gestion des finances publiques	8-19 avril 2013
FAD	Diffusion PEFA et stratégie de réforme	15-22 mai 2013
FAD	Administration de l'impôt	17-28 juin 2013
FAD	Gestion des finances publiques	2-13 septembre 2013
FAD	Remboursement TVA dans le secteur minier	18-22 novembre 2013
FAD	Administration des douanes	9-13 décembre 2013
FAD	Gestion des finances publiques	9-20 décembre 2014
FAD	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
AFW	Contrôle bancaire	13-24 mai 2013
AFW	Contrôle bancaire	1-13 décembre 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	2-13 décembre 2013
MCM	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
LEG	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013
AFW	Comptabilité nationale	13-24 mai 2013
AFW	Statistiques de finances publiques	22-31 mai 2013

Source : services du FMI.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(Au 31 novembre 2014)

Titre	Produits	Date de livraison escomptée
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 mois à venir	Opérations:	
	Projet du corridor de croissance et de développement	T3 2013
	Travaux économiques et sectoriels:	
	Revue des dépenses publiques (éducation et santé)	T4 2013
	Revue des dépenses publiques (agriculture)	T4 2013
	Revue des dépenses publiques (questions transversales, dont investissements)	T4 2013
	Assistance technique/autre analytique:	
	Soutien au Ministère pour le Questionnaire sur les principaux indicateurs de la santé (CWIQ) et SRP III	En cours
	Stratégie de protection sociale	T4 2013
	Projet de partenariat public-privé	T4 2013
	Dialogue de politique pour le réseau national (Télécom)	T4 2013
	Suivi économique et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir	Programme:	
	Deuxième revue de la FEC	Mai 2013
	Troisième revue de la FEC	Octobre 2013
	Assistance technique:	
	Exploitation minière et politique fiscale générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politique monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
Comptes nationaux, de la balance des paiements et budgétaires	En cours	
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers	En cours
	Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer	En cours
	Partage des informations sur le DSRP III	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Actualisations régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Note d'évaluation conjointe sur le DSRP III	Mai 2013

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–13

(Au 31 janvier 2014)

1. La nouvelle stratégie de la Banque africaine de développement, approuvée par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers : (i) la gouvernance économique et financière; et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport.

2. Opérations de prêt. Vingt millions d'unités de compte (UC) ont été allouées au premier Pilier, par le biais du Programme de soutien budgétaire approuvé par le Conseil de la Banque en mai 2011. La Guinée a aussi accès à 2,50 millions d'UC au Guichet III de la Facilité des États fragiles (FEF) qui ont été alloués pour mettre en œuvre deux programmes de renforcement des capacités. Le solde disponible sur le Fonds africain de développement (FAD) pour 2011–13 est estimé à 38,38 millions d'UC et a été alloué en totalité à des activités prévues dans le cadre du Pilier II.

3. En matière de gouvernance, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC ainsi qu'un soutien ciblé de la FEF pour un montant de 2,5 millions d'UC. La Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela permettra d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. En 2013, la Banque approuvera un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gestion des contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets.

4. Dans le sous-secteur de l'énergie, trois projets sont sur le point d'être mis en œuvre en 2013 et 2014. Le premier est le projet d'interconnexion énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 Kv et de 12 postes. Le deuxième est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC). Le troisième est une contribution au financement du projet de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) qui fait intervenir la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production de kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Dans le sous-secteur des transports, la Banque entend financer la route Boké-Quebo, qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de cette autoroute est en ligne avec le Plan d'action à court terme du

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes. L'achèvement du tronçon non terminé entre Boké et Quebo devrait établir entre Conakry et Bissau une route goudronnée praticable toute l'année.

6. Opérations hors prêts. Pour bien analyser et comprendre les principaux défis du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque a déjà entrepris des travaux économiques et sectoriels en collaboration avec le PNUD, au titre du premier programme de la FEF, sur les thèmes suivants : (i) profil du secteur privé ; (ii) Vision 2035 de la Guinée; (iii) étude sur les réformes du secteur financier ; (iv) étude de faisabilité du cadre de PPP et (v) étude des Accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, la FEF offre un soutien en vue de (i) renforcer les capacités d'orientation du DSRP III (2012–15) ; (ii) suivre et promouvoir la bonne gouvernance et (iii) accroître les capacités de mobilisation et de coordination de l'aide. Cette composante inclut aussi un soutien à l'organisation de la Conférence de partenariat pour la Guinée prévue au dernier trimestre de 2013 qui se propose de mobiliser l'aide de la communauté internationale autour de six thèmes : (i) développement rural et sécurité alimentaire ; (ii) infrastructure ; (iii) éducation ; (iv) développement social ; (v) mines, énergie, eau, environnement et industrie ; (vi) cadre macroéconomique et développement institutionnel.

7. De plus, un second programme au titre de la FEF apportera un soutien à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III). La Banque entend aussi appuyer la gouvernance du secteur minier par le biais de son guichet du secteur privé et de sa facilité de soutien juridique. Cela fera intervenir : (i) un soutien à l'accession de la Guinée à l'ITIE; (ii) un soutien à la Réforme du Code minier, qui inclut une participation de 15 % de l'État dans toutes les concessions minières, le renforcement de la transparence et l'introduction de pénalités pour non-respect de la législation ; (iii) un soutien à la révision des accords miniers ; (iv) une participation à l'audit opérationnel des compagnies minières et (v) la réalisation d'études économiques et financières sur les contrats miniers (leur valeur, les coûts de production et les prix des transferts, etc.).

8. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays (DSP) qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI : Partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès dans les réformes structurelles, les missions prévues et les rapports de mission.

Tableau 1—Programmation des opérations du FAD 13 (2011-13) et de la FEF
(Millions d'UC)

Opérations de prêts					
	Année	ADF 12	FSF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
Pilier I – Appui à la bonne gouvernance économique et financière					
Appui budgétaire	2011	20.00			20.00
Appui ciblé	2011		2.50		
Sous-total		20.00	2.50		22.50
Pilier II – Appui à l'énergie et aux infrastructures de transport					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16.00		24.79	40.79
Réhabilitation des réseaux d'énergie électrique	2013	11.00			11.00
Projet d'appui institutionnel pour la gestion économique	2013	11.4			11.4
OMVG (reporté)	2014				
Route Boké-Quebo (reportée)	2015				
Sous-total		38.40		24.79	63.19
Total		58.40	2.50	24.79	5.69
Travaux économiques et sectoriels					
Profil du secteur privé	2013		x		
Vision Guinée 2035	2013		x		
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Étude de faisabilité sur le cadre des PPP	2013		x		
Étude sur les accords de partenariat économique (APE)	2013		x		

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT¹

	1990	1995	2000	2005	2011	2011	2015
					Afrique subsaharienne		Cibles OMD
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							réduire de moitié
Ratio emploi/population totale, âge de 15 ans et plus, (%)	69	69	69	69	64	70	
Ratio emploi/population totale, âge de 15-24 ans, (%)	51	51	51	51	46	52	
PIB par personne employée (dollars constants 1990 PPA)	3,669	..	
Part de revenus des 20 % les plus pauvres (%)	3.0	5.0	..	6.0	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..	21.0	29.0	23.0	21	27	13.4
Ecart de pauvreté à 1.25 dollar EU/jour PPA (%)	63.0	30.0	..	15.0	21
Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 dollars EU/jour (PPA), (% de la population)	93.0	64.0	..	43.0	48
Nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation des femmes (% des femmes âgées de 15-24 ans)	34	67	57	100
Taux d'alphabétisation des hommes (% des hommes âgés de 15-24 ans)	59	76	70	100
Pourcentage de la cohorte atteignant la fin du primaire, (% de la cohorte)	74	60	66	100
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	19	20	32	58	70	67	100
Taux de scolarisation primaire (% net)	25	..	47	69	76	83	100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							100
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	7	9	19	21	19	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	47	52	69	82	93	87	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	34	36	40	51	82	64	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	9	10	14	24	63	36	100
Proportions de femmes employées dans le secteur non agricole (% de l'emploi non agricole total)	24	29	..	29	100
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile							réduire de plus de 75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants âgés de 12 à 23 mois)	35	61	42	51	74	58	
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	135	121	106	93	69	79	
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	229	203	175	151	109	126	78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle							réduire de plus de 75%
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	35	38	46	...	
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1,200	..	740	980	500	610	
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	..	2	6	9	22	..	
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							juguler/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	119	158	193	236	257	183.0	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24 ans)	3.1	0.9	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les hommes (% des 15-24 ans)	1.3	0.4	juguler/inverser
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15-49 ans)	1.1	1.8	1.7	1.5	5.0	1.4	juguler/inverser
Taux de cas de tuberculose observés directement (% , toutes formes)	29.0	30.0	33.0	29.0	61	61.0	juguler/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable							
Emissions de CO ₂ (kg par \$ PPA du PIB)	0	0	0	0	0	0	
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	1	0	
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	29.6	..	28.1	27.4	28	27	
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	10.0	12.0	14.0	16.0	31	18	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	51.0	58.0	63.0	69.0	61	74	72
Zones marines protégées (% des eaux territoriales)	0	0	0	0	6	0	
Aide par habitant (dollars EU courants)	51	55	18	22	52	22	
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds des expatriés)	20.0	24.0	15.0	13.0	3.0	5.0	
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	0.1	0.5	12.3	1.3	
Abonnés à une ligne de téléphonie mobile (pour 100 personnes)	0	0	1.0	2.0	53.0	44.0	
Abonnés à une ligne de téléphone fixe (pour 100 personnes)	0	0	0	0	1.0	0	
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7.0	6.0	6.0	6.0	5.0	5.0	
Autres objectifs et indicateurs							
PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	450	480	400	420	1,257	430	
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars EU courants)	3	4	3	4	1,100	4	
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	21	18	
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	44	46	48	51	54	54	
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	29	63	41	
Population totale (en millions)	0	0	0	0	0.9	0	
Échanges commerciaux (% du PIB)	65	46	52	69	71	79	

Sources: base de données des Indicateurs du développement dans le monde, octobre 2012; et autorités guinéennes, SRP-III, mars 2013.

1/ Les chiffres en italique renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES DONNÉES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE	
<p>Généralités: Les données fournies par la Guinée présentent quelques lacunes, mais sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance. La fourniture officielle des données a été suspendue en 2009-10 lorsque les organes de l'État responsables des statistiques ont eu de grosses difficultés à recueillir les données sur les opérations de l'État et les activités du secteur privé. Après le retour au fonctionnement normal de l'administration guinéenne, le mécanisme d'établissement des données a été progressivement rétabli et les autorités déploient des efforts pour reprendre la fourniture des données afin de permettre aux services du FMI de redémarrer la surveillance.</p>	
<p>Comptes nationaux : Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la production de matrices annuelles intrants-production, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur les comptes nationaux révisés pour 2003-08 et les estimations provisoires pour 2009-10, avec 2006 comme nouvelle année de base ; le travail est terminé, mais il reste à valider les données avant leur publication.</p>	
<p>Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques : Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses. En 2009-10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le TOFE. Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctives pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris et, pendant une courte période ces derniers mois, le Département Afrique a aussi reçu des plans de trésorerie. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, même s'il exclut un certain nombre de comptes «satellites» qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Suite à l'adoption de la loi sur le compte unique de trésor en 2011, des efforts sont déployés actuellement pour intégrer ces comptes, notamment ceux des organes autonomes de l'État, dans le budget et les statistiques de finances publiques.</p>	
<p>Statistiques monétaires : En 2009-10, de nombreux comptes publics ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales, échappant au contrôle du Trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques de finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). Les comptes de la banque centrale et des banques commerciales ainsi que la situation monétaire sont établis et communiqués au Département Afrique tous les mois. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, la migration en cours vers un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant.</p>	
<p>Balance des paiements : Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI s'est rendue à Conakry en avril 2012 pour aider à améliorer les statistiques de la balance des paiements, notamment pour le passage de la cinquième à la sixième édition du <i>Manuel de la balance des paiements</i>. Le Comité technique sur l'harmonisation de la balance des paiements aurait été réactivé. Les résultats des adjudications hebdomadaires de devises sont régulièrement affichés en ligne et publiés dans les principaux journaux guinéens. Les taux de change sont publiés tous les jours.</p>	
II. NORMES ET QUALITÉ DES DONNÉES	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003.	Aucune donnée RONC n'est disponible.



Communiqué de presse n° 14/59
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 14 février 2014

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord FEC en faveur de la Guinée et approuve un décaissement de 28 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration, qui a été prise sans qu'il y ait de réunion formelle¹, permet de procéder à un décaissement immédiat d'un montant équivalant à 18,36 millions de DTS (environ 28,2 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à un montant équivalant à 73,4 millions de DTS (environ 112,8 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la Guinée le 24 février 2012, pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (soit 120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse n° 12/57](#)).

L'économie guinéenne a connu une période difficile en 2013, à cause de la fragilité de la situation socio-politique et d'un ralentissement brutal de l'investissement dans le secteur minier. En conséquence, il est estimé que la croissance est tombée à 2,5 %, soit bien en deçà des 4,5 % prévus. L'inflation a continué de fléchir, pour atteindre 10,5 % sur un an à la fin de 2013. Les réserves de change ont été maintenues à un niveau satisfaisant, et le taux de change est resté plus ou moins stable.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'accord FEC restent satisfaisants. Bien que les recettes aient été largement inférieures aux prévisions et que les subventions au secteur de l'énergie aient augmenté, les mesures vigoureuses d'ajustement ont maintenu le déficit budgétaire sur la bonne voie. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2013 et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2013 ont été atteints largement, et ceux pour fin 2013 devraient être atteints aussi. Cependant, le programme de réformes

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions sans qu'il y ait de réunion lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans qu'il y ait d'entretiens formels.

structurelles a connu des retards, à cause de l'insuffisance des capacités et de l'assistance technique, ainsi que d'un affaiblissement de la coordination et d'un climat politique et social difficile.

Les perspectives macroéconomiques de la Guinée pour 2014 sont positives, à condition que la situation politique reste stable et que l'exécution des réformes structurelles s'accélère. La croissance du PIB réel pourrait rebondir à 4,5 %, sinon supposent aussi une accélération graduelle de l'investissement dans le secteur minier. L'inflation devrait continuer de fléchir, pour atteindre 8,5 %, tandis que les réserves de change officielles devraient continuer de représenter environ trois mois d'importations. Parmi les objectifs budgétaires figurent une augmentation de l'investissement public, une forte hausse des recettes et une augmentation de l'aide extérieure. Les réformes structurelles visent à achever les mesures qui ont été reportées en 2014 et portent essentiellement sur la gestion des finances publiques, la réforme de la fonction publique, le secteur minier, le climat des affaires, l'agriculture et le secteur de l'électricité.